



*Président* : M. INSANALLY  
(Guyana)

*En l'absence du président, M. Yoo (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 30.*

### Point 9 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général

**M. Kaputin** (Papouasie-Nouvelle-Guinée)  
(interprétation de l'anglais) :

Au nom du peuple et du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, j'aimerais féliciter l'Ambassadeur Insanally, du Guyana, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la quarante-huitième session. Je voudrais aussi rappeler la manière équilibrée et efficace dont son prédécesseur, M. Stoyan Ganey, Ministre des affaires extérieures de Bulgarie, a présidé les travaux de l'Assemblée lors de la quarante-septième session, et exprimer la reconnaissance sincère de ma délégation à son égard.

Son remarquable exemple a maintenu et a donc aidé à asseoir un très haut niveau auquel, nous en sommes certains, M. Insanally saura aussi se maintenir. Son élection nous cause un plaisir particulier en raison des nombreux intérêts que le Guyana partage avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que des relations de plus en plus étroites qui se sont développées entre nos deux pays, par le biais surtout d'une coopération dans le contexte d'organisations multilatérales comme le Commonwealth, le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, parties à la Convention de Lomé, et l'Organisation des Nations Unies elle-même.

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est également heureux de ce nouveau progrès dans le sens de la composition universelle de l'Organisation des Nations Unies, qui a été fait avec l'admission cette année de la République tchèque et de la Slovaquie, de l'Erythrée, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de Monaco et d'Andorre. Nous nous réjouissons de pouvoir coopérer avec leurs gouvernements et leurs délégations pour faire progresser la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

En accueillant ces nouveaux Membres, je me dois de signaler que mon gouvernement se préoccupe de voir que d'autres petits Etats, plusieurs d'entre eux étant situés dans le Pacifique Sud, auraient des difficultés, s'ils entraient à l'Organisation, à se permettre d'envoyer des missions auprès de l'Organisation des Nations Unies, et qu'il faudrait donc leur donner les moyens d'être en mesure de suivre l'évolution et de s'assurer qu'il est dûment tenu compte de leurs intérêts grâce à des arrangements comme peut-être la nomination d'un observateur régional, ainsi que l'ont proposé plusieurs gouvernements au Forum du Pacifique Sud.

Je passe maintenant à l'initiative proposée par l'ONU sur les perspectives et la participation. Lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale il y a un an, j'ai dit que j'avais choisi comme thème principal et objectif de ma politique en tant que Ministre des affaires étrangères le sujet suivant : "Perspectives et participation". J'ai aussi annoncé que mon gouvernement allait officiellement proposer à l'Organisation des Nations Unies une initiative portant le même nom.

La proposition fait maintenant partie de la liste des points de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale sous le numéro 151. Cette initiative, bien sûr, est importante pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée,

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.24

1er novembre 1993

FRANCAIS

"Perspectives et participation" figurant parmi les objectifs nationaux et les principes directeurs consacrés dans notre Constitution nationale. Elle est aussi importante pour d'autres pays en développement où les perspectives nouvelles offertes aux citoyens et leur participation accrue entrent dans le cadre de la politique nationale et représentent un objectif officiel. Elle est, de plus, directement pertinente pour les pays où les anciens arrangements économiques sont en transition vers une économie de marché. Dans un monde de plus en plus interdépendant où les questions et les idées ont souvent des répercussions à l'échelle mondiale, cette initiative devrait être intéressante et mérite un appui à l'échelle mondiale.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a accédé à l'indépendance le 16 septembre 1975, le jour même où l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 3362 (S-VII), sur le "Développement et la coopération économique internationale", qui, comme le dit le premier alinéa du préambule, est destinée à "accélérer le développement des pays en développement". Cette coïncidence était très certainement accidentelle, mais c'est quand même quelque chose qui est digne d'être retenu puisque cela attire l'attention sur les circonstances existantes, y compris la nécessité constante pour des pays tels que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de poursuivre le même objectif, aujourd'hui comme hier.

Au début des années 90, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a connu un taux de croissance économique sans précédent qui, mesuré selon les normes utilisées par des organismes tels que la Banque mondiale, a atteint plus de 9 % par an dans certains cas. Mais peu de personnes oseront prétendre que le standard de vie de notre population s'est amélioré au même rythme. De telles indications risquent d'induire gravement en erreur, comme nombre d'entre nous le savent depuis très longtemps. Mais il en va de même des politiques gouvernementales et des processus de croissance économique qui ne tiennent pas suffisamment compte des problèmes de distribution et qui ne se préoccupent pas de savoir qui participe au processus et qui en tire profit. Je veux parler ici non seulement de la distribution des services publics, mais des possibilités d'accès qu'ont les populations aux avantages qui découlent d'une participation à la croissance économique.

Dans certains secteurs de la société de nombreux pays, y compris du mien, la population, surtout celle qui vit dans les zones rurales, en est encore à tenter d'accéder pour la première fois à l'économie monétaire. Dans d'autres secteurs et dans beaucoup d'autres pays, les populations qui connaissent les transactions monétaires depuis longtemps essaient d'augmenter les possibilités d'ouverture, et d'accès ainsi que des interactions mutuellement profitables. Accroître les perspectives et la participation représente, à

bien des égards, un objectif universel. La nécessité de s'attaquer d'urgence aux moyens d'y parvenir de manière généralisée, systématique, profonde et critique découle des préoccupations suscitées par plusieurs éléments de la situation internationale actuelle.

Le premier de ces éléments touche aux circonstances difficiles que connaissent de nombreux pays en développement, circonstances qui ne font qu'empirer. Un second élément touche aux problèmes qui accompagnent la transition vers les économies de marché dans les pays où les arrangements économiques étaient précédemment contrôlés par l'Etat. Un autre élément encore découle de la tendance qu'ont eue pendant les années 80 les personnes qui élaboraient les politiques économiques dans de nombreuses parties du monde très éloignées les unes des autres, y compris dans les pays développés et dans les principales institutions financières internationales, à favoriser une réduction du rôle de l'Etat dans l'économie, laissant ainsi les questions d'accès et de distribution des bénéfices aux marchés.

Les effets de ce que l'on appelle la "fatigue de l'aide" sont encore accentués par les besoins croissants et les demandes accrues d'aide, d'investissements et de prêts commerciaux découlant des changements intervenus en Europe orientale et centrale, dans l'ancienne Union soviétique, en Afrique australe et au Moyen-Orient. De nouvelles perspectives pour des capitaux et d'autres ressources qui se font rares s'offrent dans ces mêmes régions et d'autres aussi. En outre, des besoins urgents et onéreux devront être satisfaits lorsque les horribles conflits qui font rage dans l'ancienne Yougoslavie, au Caucase, dans certaines parties de l'Afrique et ailleurs seront résolus et que la reconstruction pourra commencer.

Autrement dit, la reprise ou la poursuite du développement dans de nombreuses parties du monde exigent que l'on fasse plus avec moins. Les perspectives d'accès et la participation avantageuse au développement économique doivent être considérablement améliorées si l'on veut que les conditions de vie actuelles soient maintenues, voire améliorées.

La proposition que présente par conséquent le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée tend à ce que l'ONU nomme un petit groupe de personnes éminentes, spécialisées et expérimentées qui représenteraient largement la communauté internationale, qui serait chargé de passer en revue le travail accompli et d'identifier les options susceptibles d'accroître les perspectives et la participation, notamment, mais non exclusivement, en ce qui concerne les économies des pays en développement. Nous ne proposons pas une étude rhétorique, mais plutôt une étude qui se fonderait sur l'expérience acquise et recommanderait des

mesures pratiques. Nous n'avons pas d'idées préconçues sur ce que cette étude devrait couvrir. Nous souhaiterions seulement qu'elle fasse un examen détaillé et critique de ce qui a été tenté, de ce qui a été proposé et de ce qui, pour une raison quelconque, a été omis.

Nous ne voulons absolument pas que ce projet commence par des hypothèses doctrinaires; nous voulons qu'il pose des questions - qu'il cherche par exemple à savoir quand et comment il est préférable pour l'Etat de limiter sa participation à l'économie ou de s'en retirer complètement, et quand et comment l'Etat doit agir pour maximaliser les perspectives et la participation. Nous voulons surtout qu'il fasse une enquête et qu'il fournisse des conseils sur le meilleur moyen d'établir un lien entre les perspectives, grâce à un accès effectif, et la participation.

Ainsi, le groupe, le projet et le rapport devraient avoir une approche et une portée multidisciplinaires et examiner d'un oeil critique les expériences et les idées qui permettront de juger dans quelle mesure les arrangements juridiques, administratifs, économiques, sociaux et autres aideront ou gêneront l'élargissement des possibilités de participation économique.

Tout en mettant l'accent sur les difficultés que connaissent plus particulièrement les pays en développement, ce projet devrait aller encore au-delà. Il devra d'ailleurs le faire si la recherche qu'il entreprend et les conclusions auxquelles il arrive doivent stimuler l'échange d'informations à l'échelle mondiale et, surtout, permettre d'avoir l'effet pratique que nous souhaitons.

Dans ma déclaration devant l'Assemblée générale, il y a un an, j'ai décrit l'initiative proposée par l'ONU comme étant la "contrepartie économique" du rapport extrêmement succinct et constructif du Secrétaire général "Agenda pour la paix". Il faut aussi, à mon avis, considérer cela comme un complément - et un apport nécessaire - à d'autres résolutions et documents importants de l'ONU qui traitaient des problèmes du développement d'une façon plus générale, comme par exemple les rapports des Commissions Pearson et Brandt, et "Défis au Sud".

Le groupe et le rapport envisagés dans le projet de résolution que nous proposons doivent, en outre, être envisagés comme un complément et un apport au Rapport Brundtland, notamment dans la mesure où ils parviendront à identifier les options destinées non seulement à accroître durablement les perspectives et la participation, mais à continuer de les améliorer à l'avenir, afin que les niveaux de vie puissent continuer d'augmenter pour les générations futures et par elles-mêmes.

Nous attendons avec impatience la publication du rapport du Secrétaire général sur le programme d'action pour le développement, et la proposition que nous faisons sur les possibilités et la participation ne doit pas être perçue comme une rivale ou un double emploi. Cette proposition doit être considérée pour ce qu'elle est, à savoir un départ constructif et une contribution pratique qui permettront de fixer les objectifs et de préciser les moyens d'un développement qui se poursuivra au XXIe siècle.

Comme d'autres partisans de cette proposition, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été encouragé par la réaction vigoureuse et positive que l'initiative de l'ONU en matière de possibilités et de participation a suscitée de la part des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organismes internationaux dans différentes parties du monde.

Nous avons particulièrement apprécié les manifestations d'appui que nous avons reçues du gouvernement du Président de l'Assemblée générale, du Président de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et des organisations qui s'occupent particulièrement de faire progresser les intérêts communs des pays en développement, du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés.

Dans notre région immédiate, nous avons été assurés d'un appui vigoureux, individuel et collectif de la part des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), du Groupe mélanésien "Fer de lance", et du Forum du Pacifique Sud, qui réunit les gouvernements des pays développés de la région.

Avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, mon gouvernement a convoqué deux Ateliers, un national et un régional, aux travaux desquels des personnalités hautement respectées, expérimentées et possédant des compétences et des expériences diverses ont donné de leur temps, à titre gracieux, pour permettre de développer et de peaufiner cette proposition. Les résultats de ces deux Ateliers sont distribués à tous les Membres de l'ONU.

Lorsque cette proposition sera discutée à l'Assemblée, le 15 novembre, nous attendons de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies qu'ils contribuent à la développer et à la peaufiner et qu'ils nous apportent, bien entendu, leur vote. De même que pour la résolution 47/441, intitulée "Développement et coopération économique internationale", qui a été adoptée le jour de la Fête de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, mon gouvernement espère que l'Assemblée générale appuiera l'initiative des Nations Unies sur les possibilités et la participation par consensus.

Convaincu comme il l'est de l'importance de cette initiative, mais conscient des graves contraintes que connaît l'ONU sur le plan des ressources humaines et financières, et compte tenu également des recommandations formulées à tous les membres par la deuxième réunion ministérielle du Comité permanent sur la coopération économique du Mouvement des pays non alignés, mon gouvernement a décidé de faire une annonce de contributions extraordinaires de 100 000 kinas, qui représentent un peu plus de 102 000 dollars, pour contribuer à la réalisation de cette proposition. Bien que nous estimions que la mise en oeuvre de cette proposition ne doit pas dépendre de contributions extraordinaires, nous demandons à d'autres de suivre notre exemple, dans la mesure de leurs moyens.

En ce qui concerne les conférences sur le développement et questions connexes, conformément à l'intérêt évident que la Papouasie-Nouvelle-Guinée porte aux problèmes du développement en général et à ceux des petits pays insulaires en particulier, mon gouvernement attend avec intérêt la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, qui doit se tenir à la Barbade en avril 1994.

Nous allons continuer de participer activement aux préparatifs et aux activités de ce que nous considérons comme une occasion extrêmement importante de partager nos expériences et nos idées, y compris nos problèmes et nos espoirs, avec des Etats insulaires de notre région et d'autres régions.

Pour des raisons très similaires, nous attendons également avec intérêt la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir au Caire en 1994.

Ayant suivi de très près les travaux et les résultats de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne en juin, nous avons l'intention de contribuer de notre mieux à la préparation du Sommet mondial pour le développement social qui doit avoir lieu à Copenhague en 1995, et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing en 1995 également.

Je passe maintenant à la question de l'apartheid et des sanctions contre l'Afrique du Sud. Les gouvernements successifs de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont toujours été fermement opposés à l'apartheid, tant par principe que dans la pratique. Nous avons toujours appliqué, avec l'aval de la législation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des sanctions contre ceux qui le soutenaient. Même alors que l'apartheid était démantelé et que des progrès en faveur d'une Afrique du Sud démocratique et multiraciale étaient observés, mon gouvernement est resté conscient des perspectives et des intérêts particuliers des Etats africains. En conséquence,

nous avons adopté la position que nous ne lèverions nos sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud qu'après avoir consulté ces Etats, par le truchement d'organismes tels que le Commonwealth et l'Organisation des Nations Unies. Fermant les yeux aux intérêts économiques qui auraient pu découler de liens entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Afrique du Sud, nous avons volontairement payé le prix de notre politique.

Ces derniers jours, j'ai été personnellement touché par les déclarations que le Président de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, a faites devant le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, l'Assemblée mixte du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Communauté européenne. Conformément aux recommandations faites par M. Mandela, l'Organisation de l'unité africaine et le Secrétariat du Commonwealth, ainsi qu'à la résolution adoptée par consensus par l'Assemblée générale, le vendredi 8 octobre, mon gouvernement va maintenant prendre des mesures pour lever les sanctions qui avaient été mises en vigueur. Mais ce faisant, nous restons conscients du fait que le rappel fait par M. Mandela à l'Assemblée mixte du Groupe ACP et de la Communauté européenne conserve malheureusement toute sa pertinence. Il a dit :

"Le gouvernement minoritaire blanc et ses institutions ... ne devraient pas être ... traités comme s'ils étaient représentatifs de l'ensemble de la population sud-africaine."

Le combat pour une véritable égalité pour les citoyens africains d'Afrique du Sud n'est certes pas terminé. Dans certains domaines, il a à peine commencé. Mon gouvernement est très fortement convaincu que pour édifier une Afrique du Sud véritablement stable, démocratique et multiraciale, il faudra augmenter les possibilités d'accès et de participation de la population africaine du pays à tous les secteurs de la société, y compris le secteur économique.

Je passe maintenant aux progrès réalisés en faveur de la paix au Moyen-Orient. Les gouvernements successifs de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont constamment poursuivi une politique consistant à appuyer le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres, tout en reconnaissant le droit du peuple palestinien à une patrie. C'est pourquoi nous sommes à la fois impressionnés et encouragés par les accords spectaculaires, audacieux et prometteurs conclus par le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine.

Nous nous félicitons des mesures qui ont été prises depuis, y compris le soutien diplomatique et matériel accordé par d'autres gouvernements pour faciliter l'application de ces accords. Comme notre Premier Ministre, le Très Honorable

Païas Wingti, l'a déjà annoncé, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée fera le peu qu'il peut faire pour encourager le processus, en reconnaissant le rôle constructif joué par l'Organisation de libération de la Palestine et en étudiant les moyens qui pourraient être utilisés pour renforcer les relations avec les représentants légitimes du peuple palestinien.

J'en viens maintenant à la réforme et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies et à la reconstitution de ses ressources. Les événements bienvenus qui se sont produits en Afrique australe et au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne Israël, les territoires occupés et l'Organisation de libération de la Palestine, révèlent à la fois les points forts et les faiblesses de l'ONU et donnent à penser que s'il existe des situations dans lesquelles les Nations Unies peuvent jouer un rôle important, voire vital, il en est d'autres dans lesquelles elles ne peuvent y parvenir.

Il faut admettre que lorsque l'Organisation des Nations Unies elle-même ne peut pas jouer, pour une raison quelconque, un rôle efficace, alors des gouvernements individuels - exemple la Norvège -, des organisations régionales comme l'Organisation de l'unité africaine, ou d'autres organismes peuvent être en mesure d'amorcer ou de faciliter un résultat positif.

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite des réformes qui sont progressivement introduites dans le système des Nations Unies : au sein du Secrétariat et dans d'autres instances, ainsi que dans le mode d'organisation de nos travaux. Nous nous félicitons également de la revitalisation générale du rôle que notre organisation aspire à jouer dans les relations internationales. Mais il ne faut pas oublier que la restructuration et la réorganisation internes ne peuvent être importantes qu'à la mesure de leur résultat final.

Il ne faut pas permettre qu'une fois revitalisée, l'Organisation des Nations Unies devienne un instrument au service d'intérêts de groupe ou d'un aventurisme mal avisé. Considérant le contraste existant entre les résultats de toute évidence satisfaisants des efforts des Nations Unies au Cambodge et les incertitudes qui planent sur la situation en Somalie, mon gouvernement pense qu'il convient de lancer une mise en garde. Les événements terribles qui se déroulent dans l'ex-Yougoslavie, en particulier en Bosnie-Herzégovine, le lourd tribut en vies humaines, les blessures et les souffrances résultant de conflits dans certaines parties de l'ex-Union soviétique renforcent les réserves que mon gouvernement éprouve à l'égard de certains aspects du débat actuel sur le rôle que les Nations Unies peuvent et doivent jouer sur la scène internationale de l'après-guerre froide.

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est également conscient de la sélectivité et du coût des opérations de maintien, d'observation et de rétablissement de la paix, et de la nécessité de veiller à ce que l'Organisation soit restructurée, revitalisée et dotée de ressources suffisantes de manière à pouvoir jouer un rôle efficace dans ce qui constitue la base même de la paix dans les pays en développement, à savoir le développement lui-même.

Je passe maintenant aux questions de la décolonisation, des populations autochtones et des ressources naturelles. En cette Année internationale des populations autochtones du monde proclamée par les Nations Unies, mon gouvernement a eu l'insigne privilège d'accueillir un séminaire régional du Comité spécial des vingt-quatre sur la décolonisation, présidé par le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cet événement nous a donné l'occasion de réaffirmer notre engagement envers la décolonisation de la Nouvelle-Calédonie, avec des garanties particulières pour sa population autochtone, les Kanaks. Le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée est fermement opposé à toute suggestion visant à ne pas honorer en totalité les Accords de Matignon. La même position a été adoptée par nos partenaires du groupe mélanésien "Fer de lance" et du Forum du Pacifique Sud.

Outre la question de la Nouvelle-Calédonie, le séminaire régional a également mis l'accent sur d'autres vestiges du colonialisme européen, y compris la Polynésie française, où les revendications polynésiennes en faveur de l'indépendance semblent gagner du terrain.

Ailleurs dans le Pacifique Sud, le règlement négocié entre les Gouvernements de Nauru et de l'Australie a été favorablement accueilli, car il répare les torts causés par une longue période d'exploitation coloniale des principales ressources naturelles terrestres de Nauru et de destruction d'une bonne partie de son environnement naturel.

Le règlement suscite également beaucoup d'intérêt en raison de ses implications possibles dans d'autres anciens territoires sous tutelle et d'autres dépendances coloniales. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est qu'une des nombreuses parties intéressées qui suit la question de très près. Mon gouvernement est aussi l'un de ceux parmi beaucoup d'autres qui saluent et encouragent les efforts visant à reconnaître les droits des autres peuples autochtones et améliorer leur situation dans le Pacifique Sud et ailleurs.

Avec nos partenaires du Groupe mélanésien "Fer de lance" - les Gouvernements des Iles Salomon et de Vanuatu - nous avons signé une Déclaration sur la coopération pour la mise en valeur des ressources naturelles. L'un des objectifs explicites de cette Déclaration est de

faciliter la mise en oeuvre de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Un autre objectif, qui reste à atteindre, est de compléter les efforts existants en ce qui concerne les pêcheries régionales en élargissant et en approfondissant la coopération entre les gouvernements des pays du Pacifique Sud où d'autres ressources naturelles sont mises en valeur, trop souvent par des personnes extérieures à la région.

La crise qui sévit dans la province des Salomon du Nord de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est une affaire intérieure, regrettable et coûteuse, qui concerne la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle continue, elle n'a pas encore été réglée, bien que le gouvernement et d'autres services aient été rétablis. Je suis donc heureux de pouvoir vous dire que mon gouvernement a récemment entrepris des échanges productifs avec le Gouvernement des Iles Salomon, notamment en ce qui concerne les effets du débordement de la crise sur la frontière commune et près de celle-ci.

A la suite de ces échanges, j'ai lancé une invitation au nom du gouvernement à l'Assemblée mixte du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de la Communauté économique européenne (ACP/CEE), parties à la Convention de Lomé, et à la Communauté européenne afin qu'elles envoient une mission de visite en Papouasie-Nouvelle-Guinée, y compris dans la province des Salomon du Nord, pour évaluer la situation et faire des recommandations sur la façon dont elle pourrait faciliter leur redressement.

Le Gouvernement a également fait connaître son intention de travailler à la Conférence des chefs Bougainville pour tenter de résoudre la crise par des moyens politiques. Le Gouvernement des Iles Salomon a offert sa coopération dans ce qui a été, parfois, une situation plutôt difficile. Nous espérons poursuivre le dialogue sur les mesures à long terme nécessaires pour renforcer les relations bilatérales.

S'agissant de la coopération économique régionale et globale, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, comme la plupart des autres Membres de l'ONU, craint qu'une réforme du système commercial international échoue à cause de l'apparente intransigeance des intérêts investis dans certains pays développés au cours du stade final des négociations d'Uruguay de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Nous ne croyons pas non plus que les blocs commerciaux régionaux puissent être un substitut adéquat à un système commercial international équitable et ordonné.

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne considère pas que le Conseil de coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC) puisse remplacer ou se poser en rival d'une version révisée du GATT. Mais il considère

que l'APEC est important pour nos intérêts. Plus de 80 % de la valeur totale des exportations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se font avec les pays qui sont actuellement membres de l'APEC. Près de 90 % de nos importations proviennent de ces mêmes pays. D'autres aspects des relations économiques internationales de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont également très étroitement liés à ceux des membres de l'APEC. Encouragé par les membres de ce conseil, mon gouvernement a par conséquent demandé à faire partie de l'APEC. Nous croyons qu'il ne conviendrait pas que cet organe continue d'exister sans la participation d'un membre au moins du centre d'une région dont il porte le nom : le Pacifique. Nous espérons une réaction rapide et positive à notre demande d'admission.

Pour terminer, je voudrais dire ce qui suit.

Aucun être humain ne saurait ne pas avoir éprouvé une profonde émotion ou éprouvé une très grande sympathie pour les personnes qui ont été frappées par le tremblement de terre catastrophique qui s'est produit en Inde à la fin septembre.

Quiconque suit l'évolution importante des changements qui sont survenus dans l'ex-Union soviétique aura été à la fois anxieux et concerné par les affrontements militaires et politiques dramatiques qui se sont produits dans la Fédération de Russie. Certes nous sommes tous très préoccupés par les rapports qui nous parviennent selon lesquels les essais nucléaires auraient repris, par le fait que la possibilité d'autres essais n'est pas exclue et que le nombre, la puissance et la circulation des armes de destruction massive pourraient augmenter.

Bref, malgré les progrès réalisés dans la recherche de solutions durables à quelques questions anciennes depuis la fin de la guerre froide, nous continuons de vivre dans un monde incertain, souvent fragile et en évolution constante. En notre qualité de Membre de l'ONU, nous pouvons du moins exprimer nos opinions sur les problèmes les plus importants et les plus urgents de notre temps, et de ce fait le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a choisi d'accorder une attention toute spéciale à une question qui préoccupe particulièrement les pays en développement, pour envisager les moyens de coopération avec d'autres Etats et proposer l'exécution par l'ONU d'une étude sur "les possibilités et la participation". Qu'il me soit permis de terminer en réitérant mon appel antérieur et en demandant aux membres qu'ils appuient une proposition tendant à aider à identifier ce que le peuple et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée croient être d'un intérêt commun, les problèmes mondiaux et les solutions pratiques.

**M. Papazian** (Arménie) (*interprétation de l'anglais*) :

Qu'il me soit permis de féliciter S. E. M. Insanally de son élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session. Vu ses talents et son expérience, je suis certain qu'il dirigera les travaux de cette session avec succès et s'acquittera de la noble mission qui lui a été confiée par la Charte des Nations Unies. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à son prédécesseur, M. Ganév, pour la contribution qu'il a apportée dans l'accomplissement des tâches de la dernière session.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue et présenter mes félicitations aux six Etats qui ont été admis à l'ONU au cours de l'année dernière.

Je m'adresse à l'Assemblée en ma qualité de Ministre des affaires étrangères d'un petit pays, sans littoral, d'un pays nouvellement indépendant qui compte 3,5 millions d'habitants et qui est victime d'un blocus total, un pays qui est sans ressources énergétiques et qui ne s'est pas encore remis du tremblement de terre dévastateur de 1988, qui est envahi par des centaines de milliers de réfugiés fuyant le conflit entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan, et constamment menacé d'être entraîné dans ce conflit par l'Azerbaïdjan.

Je suis également Ministre des affaires étrangères de la seule démocratie de la région, un îlot de stabilité dans une mer de chaos et de troubles politiques, un pays qui compte près de 30 partis politiques enregistrés, qui a une presse libre, qui jouit de la liberté de conscience et de religion, et qui a des lois qui garantissent les droits et les libertés civiles et politiques. Le Gouvernement arménien a également progressé vers la mise en place d'une économie de marché et a pris quelques mesures importantes pour intégrer son économie dans l'économie mondiale. L'Arménie a rapidement procédé à des réformes dans de nombreux domaines. La plupart des terres, des habitations et de nombreuses petites entreprises ont déjà été privatisées, et un programme fiscal, une politique de fixation des prix et une réforme de la législation visant à créer le cadre juridique d'une économie de marché sont effectivement en cours. Néanmoins, des travaux substantiels doivent être effectués pour que ces progrès puissent contribuer efficacement à une transition couronnée de succès.

Il est encourageant de constater que l'ONU reconnaît que la pleine intégration des économies en transition dans l'économie mondiale non seulement favorisera ces économies mais aura une incidence favorable sur le commerce mondial, la croissance économique et le développement, et qu'elle est prête à appuyer le processus visant la réalisation de réformes économiques et la

restructuration par le biais de ses organismes spéciaux et de ses institutions spécialisées.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, au nom de mon gouvernement, ma profonde gratitude au Secrétaire général pour avoir mis en place un bureau intérimaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Arménie. En raison d'une situation naturelle et géopolitique défavorable, l'Arménie est actuellement en état de crise économique et sociale. L'importance de l'assistance à court terme en ces moments de grande nécessité ne nous échappe pas mais, en même temps, nous sommes pleinement conscients que c'est la poursuite des objectifs à long terme qui permettra à l'Arménie de fonctionner pleinement en tant que membre de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que la présence des institutions spécialisées des Nations Unies en Arménie, telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), assurant la fourniture de services d'assistance technique et consultative et de coordination, renforcera la durabilité de la transition à présent solidement engagée.

Alors que nous, comme d'autres pays, sommes confrontés à des problèmes propres à chacun, l'effondrement de régimes et d'empires continue d'alimenter de violents conflits dans le monde. Mais on voit apparaître un changement dans le schéma des conflits internationaux. Très peu de guerres opposent désormais les Etats. Quant au reste, il s'agit de luttes pour l'autodétermination qui se sont transformées en conflits sanglants ou en guerres civiles dans un seul et même Etat. Ces mouvements ont besoin d'une tribune pour pouvoir présenter leurs revendications, identifier et comprendre leurs droits, négocier avec les autorités gouvernementales, établir une juste administration de leurs affaires et élaborer pacifiquement des arrangements politiques et territoriaux réalistes pour l'avenir.

Il incombe plus que jamais à l'Organisation des Nations Unies de revoir la disposition relative à la non-ingérence lorsqu'il s'agit d'affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des Etats Membres, et de définir plus strictement l'étendue des incidences d'un conflit sur la paix et la sécurité d'autres pays. Ayant une idée très claire du rôle essentiel que l'ONU peut jouer pour encourager les efforts de rétablissement de la paix dans le monde, nous souscrivons aux propositions faites récemment dans les milieux universitaires selon lesquelles l'ONU devrait transformer le Conseil de tutelle quasi moribond en un organe central chargé de toutes les questions qui se posent à notre époque en matière d'autodétermination.

Conformément au système proposé, un "territoire sous tutelle" serait la partie d'un Etat membre volontairement placée sous tutelle par le gouvernement de cet Etat en vue du règlement d'une revendication à l'autodétermination sous supervision des Nations Unies sans préjuger du statut final du territoire. Nous pensons que le système de tutelle pourrait sauver des vies et empêcher l'escalade d'une lutte d'autodétermination en une guerre civile dévastatrice, ou pis, en un conflit régional auxquels d'autres pays se trouveraient mêlés.

Le conflit du Haut-Karabakh a coûté la vie à plus de 10 000 personnes et provoqué le déracinement de près d'un million de personnes innocentes au cours des cinq dernières années. Ce conflit continue de menacer la sécurité et la stabilité de toute la région. La communauté internationale ne s'est toujours pas attaquée à la cause fondamentale du conflit et n'a toujours pas pris les mesures appropriées pour parvenir à une solution pacifique.

La position de l'Arménie sur le conflit du Haut-Karabakh a toujours été claire et n'a jamais varié depuis le premier jour. Le conflit oppose le peuple du Haut-Karabakh, qui lutte pour son autodétermination, et le Gouvernement azerbaïdjanais, qui refuse de répondre aux préoccupations du peuple du Haut-Karabakh concernant ses droits et sa sécurité.

En tant que partie intéressée, l'Arménie plaide en faveur d'un cessez-le-feu inconditionnel et appuie pleinement toutes les initiatives de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). De l'avis du Gouvernement arménien, seule une solution obtenue dans le cadre de la Conférence de Minsk de la CSCE permettra de mettre fin pacifiquement au conflit du Karabakh.

L'évolution récente du processus de paix est encourageante. Le Haut-Karabakh a enfin été reconnu comme partie au conflit, et les entretiens directs entre les dirigeants du Haut-Karabakh et les autorités azerbaïdjanaises, avec la médiation de la Fédération de Russie, ont abouti à un cessez-le-feu qui dure depuis plus d'un mois maintenant, fait sans précédent dans l'histoire de ce conflit sanglant qui dure depuis cinq ans. Le 28 septembre, à sa réunion de Paris, le Groupe de Minsk a fourni un "Calendrier modifié de mesures urgentes visant à appliquer les résolutions 822 (1993) et 853 (1993) du Conseil de sécurité", auquel l'Arménie a donné son accord; et elle espère que les principales parties au conflit, l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh, adopteront la même position.

Il existe aujourd'hui une véritable occasion pour la paix. C'est pourquoi la convocation de la Conférence de Minsk ne doit pas être retardée. Une fois la paix instaurée, les questions juridiques, en premier lieu la question du statut du

Haut-Karabakh, peuvent être réglées par voie de négociation. La position du Gouvernement arménien est claire : il est prêt à accepter toute solution convenue entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan à la Conférence de Minsk, et il s'en réjouit d'avance.

Conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, le rôle que la CSCE est appelée à jouer en matière de sécurité dans le nouvel ordre mondial est tout à fait clair. En mai dernier, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président du Conseil de la CSCE sont convenus d'un cadre en matière de coopération et de coordination entre le Secrétariat des Nations Unies et la CSCE, par un échange régulier d'informations dans les domaines de l'alerte rapide, de la prévention des conflits et de la promotion des valeurs démocratiques et des droits de l'homme. La CSCE s'efforce également d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, initiative que l'Arménie appuie pleinement.

La coopération fructueuse entre l'ONU et la CSCE dans le cas du conflit au Haut-Karabakh peut servir à montrer comment concilier, dans la pratique, les revendications contradictoires de régionalisme et d'universalisme. Une telle coopération peut renforcer le rôle des organisations régionales dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et le règlement pacifique des différends.

L'Arménie sait gré au Secrétaire général de son rapport intitulé "Agenda pour la paix", qui consacre les notions de maintien de la paix, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix après les conflits. L'histoire nous a cependant appris que le développement fait partie intégrante de la paix et que les deux ne peuvent plus être conçus comme des processus séparés. La faim, la pauvreté et les mauvaises conditions de vie qui règnent dans de nombreuses régions du monde font planer de graves menaces sur la stabilité et la paix. L'Organisation des Nations Unies, qui s'est engagée à assurer la paix pour tous les habitants de la Terre, doit mettre le développement en tête de ses priorités. En fait, elle doit faire du développement économique et social l'un des principes directeurs des activités des Nations Unies. L'Arménie appuie pleinement l'initiative du Secrétaire général au sujet de l'élaboration d'un agenda pour le développement et compte bien contribuer à cet important jalon sur la voie de la paix dans le monde. En outre, l'Arménie appuie pleinement la convocation à Copenhague, en 1995, du Sommet mondial pour le développement social.

La prolifération des armes de destruction massive représente actuellement une autre menace grave à la sécurité et à la stabilité tant mondiales que régionales. L'Arménie appuie la prolongation illimitée du Traité de

non-prolifération nucléaire au-delà de 1995. L'ONU doit s'efforcer d'assurer l'universalité et le strict respect de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Le développement et les droits de l'homme sont également des valeurs inextricablement liées l'une à l'autre. Il ne peut y avoir de développement réel si les systèmes de pensée et de gouvernement ne sont pas fondés sur le respect de tout l'éventail des droits des individus. Il est de bon augure que cette année coïncide avec le quarante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est certain que l'esprit de la Déclaration et la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme tenue en juin dernier permettront de mieux faire comprendre l'importance des droits de l'homme pour la stabilité, la liberté, la paix, le progrès et la justice.

Mon gouvernement est fermement convaincu que l'adoption et la mise en oeuvre, par les Etats, de tous les principes relatifs aux droits de l'homme créeront une base solide pour l'unité et l'harmonie partout dans le monde, un monde en mutation à la recherche de nouvelles constantes.

Pour une mise en oeuvre plus efficace des principes relatifs aux droits de l'homme, nous pensons qu'il est impératif de créer un poste de haut commissaire aux droits de l'homme et un tribunal pénal international permanent, où les cas de violations flagrantes des droits de l'homme et autres crimes contre l'humanité seront présentés et jugés.

En 1995, l'Organisation des Nations Unies fêtera son cinquantième anniversaire. Ces 50 dernières années, l'Organisation s'est développée et a été témoin d'événements historiques dans lesquels elle a souvent joué un rôle considérable. Maintenant qu'elle est entrée dans une période où elle est appelée à servir activement de plus en plus de guide dans un monde changeant, elle doit elle aussi être prête à réagir efficacement à ces changements.

L'Arménie appuie l'appel lancé aux Nations Unies par ses Etats Membres en faveur d'une restructuration du Conseil de sécurité. Du fait que la communauté internationale attend du Conseil de sécurité qu'il joue un rôle plus dynamique dans le maintien de la paix internationale, il faut que le Conseil de sécurité accroisse le nombre de ses membres afin de pouvoir traiter de façon plus équilibrée et plus équitable les questions dont il est saisi.

L'amélioration du fonctionnement administratif des Nations Unies doit aussi devenir une priorité absolue de l'heure. Nous nous félicitons des démarches en cours du Secrétaire général, qui visent à rationaliser les structures et les procédures administratives et organisationnelles de l'ONU pour satisfaire aux exigences qui lui sont imposées actuellement.

Alors que le monde semble s'accoutumer à l'horrible routine des nouvelles tragiques qui parviennent des différents foyers de tension régionaux, il convient de méditer sur certaines des conséquences plus favorables de la fin de la guerre froide, qui peuvent se résumer par l'accord historique signé récemment entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël. J'ai le privilège de rendre hommage aux dirigeants d'Israël et de l'OLP pour cette démarche courageuse.

Les processus en cours en Afrique du Sud sont tout aussi significatifs. L'Arménie se joint aux autres Etats Membres pour appuyer le processus de négociation en cours dans ce pays et estime que la levée, maintenant, des sanctions économiques pourrait encourager le peuple sud-africain à s'atteler à l'édification d'une nation véritablement libre et démocratique.

Aux Nations Unies, la fin de la guerre froide continue de se traduire par une coopération encore plus étroite entre les Etats Membres. En 1992 - comme en 1991 -, malgré le volume et la diversité des questions examinées au Conseil de sécurité, aucun des membres du Conseil n'a exercé son droit de veto. La communauté d'intérêts croissante des pays crée un climat de confiance et de coopération, conditions nécessaires à la réalisation des objectifs envisagés il y a 48 ans à San Francisco par les fondateurs des Nations Unies.

De fait, pour la première fois depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies se voit offrir l'occasion de devenir ce qu'elle était censée être : un système de sécurité collective dotée d'une Charte prévoyant des formes particulières de coopération entre Etats souverains, conçues pour garantir la paix et la prospérité partout dans le monde.

**M. Seniloli** (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom du peuple et du Gouvernement de la République des Fidji, je félicite très chaleureusement l'Ambassadeur Insanally de son élection à la présidence de l'Assemblée. Je suis certain que sa connaissance approfondie du système des Nations Unies et sa vaste expérience dans le domaine des relations internationales contribueront à assurer le succès de la présente session.

Je tiens à rendre hommage à M. Stoyan Ganey pour l'excellente manière dont il a dirigé les délibérations de l'Assemblée à sa dernière session. Je lui exprime mon admiration et ma profonde gratitude pour l'excellent travail qu'il a accompli. Je le félicite également d'avoir pris l'initiative de rationaliser les travaux de l'Assemblée, et notamment la structure de ses commissions.

Ma délégation applaudit à l'excellent travail fait par notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, depuis qu'il exerce ses hautes fonctions. Je saisis cette occasion

pour dire combien mon gouvernement apprécie les efforts qu'il déploie inlassablement pour trouver une solution aux problèmes complexes qui assaillent l'organisation mondiale.

Je tiens aussi à souhaiter une chaleureuse bienvenue aux nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies : la Principauté d'Andorre, la République tchèque, l'Erythrée, la Principauté de Monaco, la Slovaquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je suis certain que l'Organisation, dans sa quête d'universalité, bénéficiera grandement de leur participation à ses travaux.

De nouvelles menaces mettent en danger la paix et la sécurité internationales aux quatre coins du monde. Le regain de nationalisme, les conflits ethniques et un protectionnisme excessif menacent la paix, la sécurité et la croissance commerciale. Une lourde responsabilité pèse par conséquent sur l'Organisation qui, comme chacun sait, est l'instance principale chargée de promouvoir le progrès social et un meilleur niveau de vie dans une plus grande liberté.

Au-delà de ces complexités, il y a également de nombreux problèmes structurels catastrophiques qui déjouent même les meilleurs efforts réalisés en faveur de la sécurité et du progrès économique. Si on ne freine pas la croissance démographique, la population mondiale augmentera chaque année de 97 millions de personnes jusqu'à la fin du siècle. La misère, la maladie, la famine et l'oppression sont responsables des 18 millions de réfugiés et des 24 millions de personnes déplacées qu'il y a dans le monde. L'écart entre pays riches et pays pauvres n'a pas diminué; au contraire il s'est agrandi du fait que les difficultés économiques croissantes des pays industrialisés ont entraîné un renforcement des mesures protectionnistes contre le commerce. La détérioration de l'environnement vient encore aggraver ces problèmes.

Face à ces tendances, nous devons insister sur la nécessité d'une meilleure coopération internationale pour trouver des solutions efficaces. A notre avis, il s'agit d'un élément crucial si nous voulons progresser vers la création d'un ordre international dans lequel l'Organisation acquerra une importance plus grande encore en tant que centre de l'effort mondial.

L'évaluation du rôle de l'Organisation à laquelle on procède actuellement est donc des plus opportunes. Nous espérons que cet examen nous aidera sérieusement à trouver les moyens de renforcer l'Organisation et, ce qui est encore plus important, à voir de quelle façon nous, les Etats Membres, pouvons le mieux contribuer au nouvel ordre.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général insiste à juste titre sur la nécessité de disposer des ressources suffisantes. Nous partageons son

souci et nous faisons l'écho de l'appel qu'il a lancé aux Membres pour qu'ils veillent à ce que leurs contributions au budget ordinaire ainsi qu'au budget des opérations de maintien de la paix soient versées à temps et intégralement. Nous devons faire tout notre possible et explorer tous les moyens permettant de remettre l'Organisation sur une voie financière viable.

Mon gouvernement tient à rendre hommage à toute l'équipe de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) pour la façon dont elle s'est acquittée de sa mission dans des conditions particulièrement difficiles et dangereuses. Les Fidji sont heureuses d'avoir, par le biais de l'APRONUC, participé avec d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies au rétablissement de la paix au Cambodge.

Cette mission s'est acquittée avec succès de sa principale tâche. Une ère nouvelle commence pour le peuple du Cambodge, qui, sans la moindre ambiguïté, a manifesté son désir de paix et de démocratie. Nous demandons instamment à toutes les factions de coopérer pleinement avec le nouveau gouvernement et de maintenir vivant l'esprit des Accords signés à Paris.

Le problème qui perdurait au Moyen-Orient a pris un nouveau tournant au cours du dernier mois. L'évolution des événements est source d'espoir pour l'avenir au Moyen-Orient, et, en fait, pour celui du monde entier et pour toute l'humanité. Le désir du Premier Ministre Itzhak Rabin d'Israël et du Président Yasser Arafat de l'Organisation de libération de la Palestine de réaliser la paix pour leur peuple a nécessité le règlement de différends qui existaient depuis des décennies. Les accords de Washington devraient ouvrir la voie à une paix durable.

L'humanité n'est pas restée insensible à cet événement historique : la rencontre de deux grands rivaux au nom de la paix. Nous félicitons le Premier Ministre Rabin et le Président Arafat, ainsi que tous ceux qui ont travaillé à la réalisation de ce pacte de paix. Nous devons également souligner la contribution, au fil des ans, des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que celle de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances.

Alors que les événements évoluent positivement au Moyen-Orient et au Cambodge, les Fidji sont profondément attristées du fait que le conflit en Bosnie-Herzégovine n'a toujours pas été réglé. Nous tenons à exprimer notre plus profonde sympathie à toutes les victimes de souffrances indescriptibles. On ne peut laisser une telle tragédie continuer. Nous reconnaissons l'extrême complexité de la question, mais la communauté internationale doit faire tout en son pouvoir pour mettre un terme au massacre, empêcher

le conflit de s'étendre et parvenir à un règlement équitable et durable.

Nous sommes également attristés par les événements en Somalie. En réussissant à fournir l'aide humanitaire dont les Somalis avaient besoin, l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) a apporté un rayon d'espoir à ce peuple et l'ONU mérite nos louanges et notre appui. Cependant, les actes de violence dont ont récemment été victimes des membres de la mission ONUSOM II doivent être condamnés et la plus haute priorité doit être accordée aux efforts visant à trouver des moyens de réduire la tension entre les défenseurs de la paix et la population locale.

Ayant été témoins, pendant des années, de la politique répugnante de l'apartheid en Afrique du Sud, nous sommes satisfaits de la rapidité avec laquelle cette politique s'est récemment effondrée. Nous félicitons les dirigeants de l'Afrique du Sud - le Gouvernement sud-africain, l'African National Congress (ANC) et autres - pour le courage, la détermination et la clairvoyance dont ils ont fait preuve en parvenant à s'entendre pour mettre un terme à l'apartheid. L'ONU a joué un rôle de premier plan dans ce processus, mais nous devons poursuivre nos efforts jusqu'à ce qu'un gouvernement démocratique élu par tout le peuple sud-africain - et je souligne, par tout le peuple - soit mis en place.

Les Fidji, à l'instar des autres membres du Forum du Pacifique Sud, partagent les sentiments exprimés par le Secrétaire général dans son "Agenda pour la paix", dans lequel il souligne le rôle positif que les organisations régionales peuvent jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale dans leur propre région. Fidji appuiera toute initiative régionale dans ce sens.

Dans le domaine économique, nous estimons que la conclusion positive des négociations d'Uruguay est essentielle à la croissance économique et à la prospérité dans tous nos pays. Seul un accès accru de nos exportations aux marchés, notamment dans les domaines où nous détenons un avantage comparatif, nous permettra d'augmenter notre pouvoir d'achat externe, - notre capacité de payer pour les importations provenant des pays développés. Quoiqu'il en soit, nous attendons avec impatience un résultat véritablement équitable qui aura un effet important et libéralisateur sur le commerce des produits agricoles.

La lenteur des progrès pour conclure les négociations a mené à la formation et au renforcement de blocs commerciaux régionaux. Nombre de nouvelles initiatives mises en oeuvre actuellement représentent une réaction défensive aux arrangements commerciaux régionaux existants. Elles pourraient affaiblir le caractère multilatéral du système de commerce, puisque beaucoup d'entre elles ne

respectent pas l'esprit et les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

On a estimé que les pays en développement perdent environ 100 milliards de dollars chaque année en revenus d'exportation à cause des barrières commerciales des pays industrialisés, soit environ deux fois l'aide officielle au développement qu'ils reçoivent des pays industrialisés. Le plus ironique est que les contribuables des pays industrialisés paient à la fois pour l'aide et pour des importations dont le coût est plus élevé à cause des barrières commerciales, alors que les pays en développement les plus pauvres perdent plus en revenus commerciaux qu'ils ne reçoivent en aide. Pour ces seules raisons, de nouveaux progrès dans la libéralisation du commerce par la conclusion positive des négociations de l'Uruguay Round s'imposent d'urgence, et nous nous joignons à d'autres délégations pour souligner qu'aucun effort ne devrait être épargné pour arriver à un tel résultat.

Des 42 résolutions sur les questions du désarmement adoptées par l'Assemblée à la dernière session, 15 portent sur les diverses façons de contrôler les armes nucléaires, la gestion des déchets nucléaires, l'interdiction des essais nucléaires et l'élimination des armes nucléaires. A cet égard, nous nous félicitons de la décision des puissances nucléaires de prolonger le moratoire sur les essais nucléaires et nous regrettons beaucoup que ce moratoire ait récemment été rompu. Nous demandons à toutes les puissances nucléaires de continuer de respecter le moratoire. En août dernier, le Forum du Pacifique Sud s'est félicité de l'engagement pris par les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'entamer des négociations précoces sur un traité d'interdiction complète des armes nucléaires. Nous profitons de l'occasion pour prier instamment tous les Etats dotés de l'arme nucléaire de participer activement aux négociations et d'adopter le Traité dès que possible.

La signature de la Convention sur les armes chimiques à Paris, au début de l'année, représentait un important pas vers l'élimination des armes de destruction massive. En guise de preuve de leur engagement à cet égard, les Fidji ont non seulement signé la Convention mais l'ont également ratifiée; elles ont donc été le premier pays à le faire.

Au sein du Forum du Pacifique Sud, les gouvernements membres, y compris le Gouvernement des Fidji, ont souligné l'importance d'un régime international renforcé pour traiter des dommages transfrontaliers possibles résultant de l'activité nucléaire pacifique et ont noté l'absence de règles internationales efficaces en ce qui concerne la responsabilité nucléaire. Les membres du Forum ont accepté de participer aux débats en cours du Comité permanent sur la responsabilité pour les dommages nucléaires réuni par l'Agence internationale de l'énergie atomique, et d'appuyer

la mise en place d'un régime juridique international complet traitant de la responsabilité en cas de dommages nucléaires et reflétant pleinement le principe que le pollueur devrait payer.

Les Fidji se félicitent de la croissance continue du nombre de parties au Traité sur la non-prolifération et appuieront la prolongation indéfinie du Traité.

En appui à la paix et à la sécurité internationales, nous avons régulièrement contribué à de nombreuses opérations de maintien de la paix au fil des ans. Les Fidji ont participé à sept opérations de maintien de la paix depuis 1978. Nous rendons hommage aux hommes et aux femmes participant actuellement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies partout dans le monde. Les milieux où doivent travailler les forces de maintien de la paix sont de plus en plus dangereux. Le fait que des centaines de défenseurs de la paix aient fait le sacrifice suprême au service de l'humanité est une preuve tragique des risques élevés inhérents à ces opérations.

Le moment est venu de régler de façon méthodique, complète et efficace la question de la sécurité du personnel chargé du maintien de la paix, une notion que nous appuyons entièrement. La question connexe de la responsabilité des attaques perpétrées contre l'ONU et son personnel, et les mesures destinées à faire en sorte que les auteurs de ces attaques soient traduits en justice, méritent également d'être examinées en raison de leur importance. Nous appuyerons toute initiative dans ce sens.

Mis à part l'augmentation considérable du nombre des opérations de maintien de la paix, de nombreux changements importants se produisent qui touchent à la nature même du maintien de la paix. Les huit opérations de maintien de la paix entreprises depuis la fin de la guerre froide ont entraîné non seulement des activités militaires traditionnelles, mais aussi toute une gamme d'activités humanitaires et civiles. Etant donné la nature toujours changeante des différentes crises, nous devons faire davantage preuve d'innovation dans la préparation des opérations de maintien de la paix, car leur coût est normalement très élevé.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, les 17 opérations de maintien de la paix en cours coûtent à l'Organisation quelque 2,8 milliards de dollars annuellement. Dans une certaine mesure, pour freiner l'accroissement de ces coûts, nous avons besoin de plus de diplomatie préventive visant à désarmer des conflits latents. De plus, la participation d'Etats Membres, tant sur une base individuelle que par le biais d'organisations régionales, aux activités d'établissement et de maintien de la paix apparaît comme un autre moyen efficace de prévenir des affrontements militaires. A ce propos, le Secrétaire général

nous a fait plusieurs propositions qui, à notre avis, appellent de notre part un examen minutieux en vue d'une prise de décisions.

J'aimerais maintenant aborder brièvement une question qui a fait l'objet de beaucoup d'attention, en particulier ces trois dernières années : je veux parler de la question du développement durable. L'Assemblée a adopté plusieurs résolutions sur le suivi des décisions importantes prises à Rio il y a quelque 15 mois et qui sont maintenant appliquées à différents niveaux. Il est extrêmement encourageant que 162 pays aient signé la Convention-cadre sur les changements climatiques et que 26 pays l'aient ratifiée.

Les Fidji ont ratifié la Convention en février dernier et espèrent que le nombre requis de ratifications, qui est de 50, sera bientôt atteint, de façon que la Convention puisse entrer en vigueur. Etant donné que le réchauffement de la planète et l'élévation du niveau des mers figurent parmi les menaces les plus graves qui pèsent sur la région du Pacifique et sur la survie de petits Etats insulaires, les Fidji réaffirment leur appui à la Convention et saisissent cette occasion pour demander instamment à tous les Etats de la signer et de la ratifier aussi rapidement que possible.

Les Fidji ont été actives dans le domaine de la gestion et de la protection de l'environnement. Mais la Conférence de Rio a modifié chez beaucoup d'entre nous la perception que nous avons des questions d'environnement et de développement. Plus que jamais, nous sommes attachés à l'idée que le développement de notre économie et de notre société ne doit pas se faire au détriment de notre environnement. Au contraire : le développement et la protection de l'environnement sont complémentaires.

Mon gouvernement est attaché à une gestion et à une protection de l'environnement en tant que partie intégrante de notre processus décisionnel. Le Gouvernement vient d'adopter une stratégie nationale en matière d'environnement qui constituera la base des futurs travaux sur des questions relatives à l'environnement aux Fidji.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a reconnu dans le plan d'Action 21 pour un développement durable que les petits pays en développement insulaires constituent un cas particulier du point de vue du développement durable. Les petits pays insulaires ont des collectivités limitées et leur écologie est fragile et vulnérable; à cause de notre petite superficie, nos ressources limitées, et du fait de notre dispersion géographique et de notre éloignement des marchés, nous sommes handicapés sur le plan économique et avons des possibilités limitées d'économies d'échelle.

Notre dépendance à l'égard de l'océan et de notre environnement côtier est un aspect également très important. Non seulement l'océan et l'environnement côtier sont d'importance stratégique pour nous, mais ils constituent aussi une précieuse ressource pour notre développement.

C'est dans ce contexte que, l'année dernière, nous nous sommes félicités de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 47/189, dans laquelle elle demande la convocation en avril 1994 d'une conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires. Nous apprécions l'important travail qui a été réalisé au cours de la session d'organisation et des réunions préparatoires qui se sont tenues au début de cette année. Nous espérons que la conférence sera couronnée de succès et qu'elle nous permettra non seulement d'identifier les questions les plus critiques qui se posent, mais aussi de convenir des solutions précises et efficaces à adopter pour surmonter nos handicaps. Nous prions instamment tous les pays membres qui participent à cette conférence de nous aider à trouver des solutions aux problèmes que connaissent depuis trop longtemps les petits pays insulaires.

Les petits Etats insulaires ont une diversité biologique d'importance mondiale : nos riches écosystèmes marins rivalisent avec l'effet bien connu des forêts tropicales sur la vie sur cette planète de même que quant aux possibilités qu'ils offrent sur le plan des connaissances et de la découverte de nouveaux produits, notamment des médicaments. Une approche coopérative au niveau international de la conservation de nos ressources marines et côtières profiterait non seulement aux Etats insulaires, mais au monde entier.

La communauté internationale s'est réunie en juillet dernier afin d'étudier les moyens de conserver et de gérer les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs. Nous pensons que des progrès notables ont été réalisés à cette session sur le plan de l'identification des problèmes qui se posent et des domaines où la coopération des Etats en matière de pêcheries pourrait être améliorée.

Cependant, il reste encore de nombreuses tâches importantes à accomplir avant la prochaine session de l'Assemblée. Par conséquent, les Fidji appuient pleinement la convocation de deux autres sessions l'année prochaine afin de permettre à la Conférence d'aboutir à un accord sur toutes les questions relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs.

Les Fidji ont été le premier pays à ratifier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Nous notons donc avec satisfaction que cette convention va bientôt recueillir les 60 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. Nous continuons

d'appuyer tous les efforts en faveur d'une participation universelle à cette très importante convention, qui régira près de 70 % de la surface terrestre. A cet égard, nous sommes heureux de constater que tous les Etats - dont maintenant les Etats-Unis - se sont engagés à poursuivre le dialogue afin de régler les problèmes en suspens et d'ouvrir ainsi la voie à l'universalité de la Convention.

Au cours des prochaines années, l'Organisation devra concentrer son attention et son énergie sur la convocation de plusieurs conférences internationales très importantes. Ces conférences seront en effet importantes en elles-mêmes puisqu'elles rassembleront la communauté mondiale, non seulement elles traiteront des questions qui leur ont été assignées, mais seront aussi une occasion de régler par consensus un grand nombre de problèmes graves que le monde connaît actuellement.

Le Sommet mondial pour le développement social, prévu pour 1994, contribuera au renforcement du développement social dans tous les pays en imprimant un élan politique, au plus haut niveau, à la promotion des politiques sociales. Les trois questions cruciales qui ont été retenues pour le Sommet - l'atténuation de la pauvreté, la croissance de l'emploi et le renforcement de l'intégration sociale, des groupes défavorisés en particulier - sont toutes essentielles. Le Sommet devrait surtout, à notre avis, favoriser une meilleure compréhension de l'importance du développement social et notamment de ses liens avec le développement économique et la protection de l'environnement.

Nous espérons que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui aura lieu à Pékin en 1995, sera axée sur des mesures concrètes et qu'elle sera l'occasion de passer en revue les activités passées et, chose plus importante encore, d'établir de nouvelles priorités. Pour sa part, mon gouvernement est pleinement attaché au renforcement du rôle des femmes dans le développement économique et social et a pris plusieurs mesures pour intégrer les femmes au coeur du développement national. A cette fin, des plans ont été formulés et sont mis en oeuvre par le Ministère de la condition féminine et de la culture, d'autres ministères pertinents et des organisations non gouvernementales. Les femmes constituent plus de 50 % de la population des Fidji, ce qui en fait de précieux partenaires pour ce qui est de la croissance et du développement de notre pays et du mieux-être de notre population.

Notre attention se porte également sur la situation et les besoins des enfants fidjiens, tandis que nous continuons de participer activement à la Journée universelle des enfants. Les Fidji ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et signé la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans

les années 90. Nous avons aussi entrepris une étude détaillée de la situation des enfants des Fidji et identifié les domaines qui requièrent notre attention. Nous nous employons actuellement à donner suite aux recommandations figurant dans cette étude.

Les Fidji, en tant que communauté multiraciale et multiculturelle, accordent beaucoup d'importance aux valeurs et aux traditions familiales. Nous nous réjouissons donc de la décision prise par l'ONU de faire de 1994 l'Année internationale de la famille. Mon gouvernement a déjà créé un comité national, formé des représentants des secteurs gouvernemental et non gouvernemental, qui est chargé de prendre les mesures voulues en vue de célébrer l'Année internationale de la famille de façon utile et pratique.

L'Année internationale des populations autochtones touche à sa fin. Avec la célébration de cette Année internationale, l'attention de l'ONU s'est, pour la première fois, portée directement et uniquement sur les populations autochtones. L'année prochaine, la Commission des droits de l'homme passera en revue les activités réalisées au cours de l'Année. Il importe que la voix des populations autochtones continue d'être entendue, et que leur droit à l'autodétermination et leur droit de reconstruire leurs communautés dans la dignité et à leur manière continuent de recevoir le plein appui de l'ONU.

Le projet de texte d'une déclaration des droits des populations autochtones, présenté pour la première fois en 1985, a reçu l'aval du Groupe de travail en juillet dernier. Les Fidji se félicitent de la décision du Groupe de travail, qu'elle considère comme un pas important vers la création d'un instrument international relatif aux droits des populations autochtones, dont la nécessité se fait cruellement sentir.

L'Année internationale des populations autochtones ne doit pas, à notre avis, être considérée comme un événement isolé, mais comme l'amorce d'une politique d'appui et de protection à long terme des populations autochtones et d'enseignement de la part de ces dernières. Quant à nous, nous avons réservé une journée de notre calendrier national à la célébration de cet événement, pour coïncider avec l'anniversaire de la naissance de Ratu Sir Lala Sukuna, un des grands dirigeants de la population autochtone des Fidji.

La population autochtone constitue désormais la majorité de la population des Fidji, mais mon gouvernement reconnaît la nécessité d'assurer l'unité, l'ordre, l'équité et la sécurité de toute la population des Fidji et fera son possible dans ce sens, afin que nous puissions tous vivre en paix et en harmonie. Nous continuerons de nous efforcer d'établir et de maintenir des relations harmonieuses tant au sein de notre propre population qu'avec les autres peuples.

En ce qui concerne ma propre région, le Pacifique Sud, nous suivons de très près les progrès enregistrés actuellement en Nouvelle-Calédonie sur la voie de l'autodétermination de ce territoire. Nous espérons que cette évolution se poursuivra comme le prévoient les Accords de Matignon et d'Oudinot, de façon que la population autochtone kanake soit pleinement préparée à participer au référendum de 1998 et à décider du statut politique futur de son pays.

Dans la déclaration qu'il a faite le 8 octobre 1992 à la session de l'Assemblée générale de l'année dernière, le Premier Ministre des Fidji, le général Sitiveni Rabuka, a promis d'entamer une révision de la Constitution des Fidji de 1990, laquelle est controversée aux plans national et international. Je suis heureux de dire que mon gouvernement a déjà mis en marche le processus de révision de la Constitution, comme promis. Il s'agit de voir comment les dispositions de la Constitution pourraient être améliorées de manière à refléter pleinement les préoccupations et les intérêts de la société multiethnique et multiculturelle des Fidji.

Cette organisation, qui a maintenant près de 50 années d'existence, a résisté à l'épreuve du temps, mais, comme d'autres institutions, elle doit s'adapter aux changements. Nous devons continuer d'étudier les moyens qui permettraient d'en faire une instance de discussion et d'action sur les importantes questions sociales, économiques et politiques qu'affronte la communauté mondiale à mesure que ces moyens évoluent.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer l'attachement de mon pays à l'Organisation des Nations Unies et à l'esprit de solidarité et de coopération internationales qu'elle incarne. Mon pays et son peuple, comme les autres pays, travailleront du mieux qu'ils pourront en faveur de la paix, de la stabilité mondiales et d'un développement durable pour tous. Nous croyons fermement que l'ONU demeure le seul espoir de l'humanité de voir s'instaurer la paix et la prospérité. C'est par les efforts combinés de tous les Etats Membres, grands et petits, que nous pourrons créer un environnement mondial qui soit juste et équitable et qui reflète les besoins et les intérêts légitimes de tous les peuples.

**Mlle Chiepe** (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis leur accession à l'indépendance, en 1966, le Botswana et le Guyana sont devenus de très bons amis. C'est pourquoi nous avons accueilli l'élection de l'Ambassadeur Insanally du Guyana à la présidence de la quarante-huitième session avec tant de chaleur et d'espoirs. Si je parle d'espoirs, c'est parce que nous sommes certains qu'il possède l'expérience, la compétence et la finesse diplomatique nécessaire pour assumer de façon utile et efficace ses fonctions de Président de cette très prometteuse session de l'Assemblée générale de l'ONU.

Nous exprimons notre reconnaissance au Président sortant de la quarante-septième session, le Ministre des affaires extérieures de la Bulgarie, qui, l'année dernière, a mis toutes ses compétences au service de l'Assemblée.

Les nouveaux Membres qui viennent d'être admis à l'ONU sont les bienvenus parmi nous. Nous les assurons de notre amitié, et nous sommes prêts à coopérer avec eux au service de la paix, ici, à l'ONU.

Nous voudrions également féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le dynamisme créateur qu'il a insufflé dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous savons que sa tâche n'a pas été aisée. Mais sous sa direction talentueuse, l'ONU a bien montré qu'elle était en mesure de servir d'instrument fiable pour la gestion impartiale des conflits internationaux. Nous voyons de plus en plus se concrétiser les idées présentées dans ce qui me semble bien être le rapport le plus prospectif jamais produit par un Secrétaire général de cette organisation, "Agenda pour la paix".

*M. Ansari (Inde), Vice-Président, assume la présidence.*

Nous félicitons le Secrétaire général des efforts entrepris jusqu'à présent afin de consolider l'efficacité de l'Organisation. Le Botswana comprend les préoccupations exprimées par le Secrétaire général lorsqu'il a pris la parole à la Cinquième Commission au mois d'août. Les nombreuses demandes et les problèmes imposés à l'Organisation des Nations Unies ont fortement grevé son budget. Les ressources rendues disponibles par les Etats Membres sont loin de pouvoir satisfaire ces demandes. C'est ainsi que l'Organisation connaît une crise financière d'une ampleur sans précédent. Le plus grand problème, comme l'expliquait le Secrétaire général, est le manquement de certains Etats Membres à s'acquitter de leurs obligations financières en payant leur quote-part tant au budget ordinaire qu'aux missions de maintien de la paix. Les Etats Membres doivent tenir compte de l'appel du Secrétaire général et s'acquitter de leurs obligations au titre de la Charte, en s'acquittant de leurs contributions intégralement et ponctuellement.

En même temps, il convient que je souligne la nécessité et l'importance de la transparence et de la responsabilité dans l'utilisation des fonds de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons entendu récemment parler de nombreuses irrégularités dans l'administration des fonds de l'Organisation, notamment des fonds destinés aux missions de maintien de la paix. Un certain nombre de propositions ont été avancées par les différents Etats Membres pour que soit réexaminé le règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Le temps est venu de mettre en place un mécanisme approprié pour s'atteler à cette tâche urgente.

Même si la guerre froide a vécu et si les empires idéologiques anciens se sont désintégrés, l'euphorie du triomphe a été de courte durée. Des bouleversements se produisent presque partout dans le monde et d'anciens nationalismes qui avaient été contenus jusqu'à présent éclatent dans une frénésie de vengeance sans limite. Le XXe siècle, semble-t-il, ne s'achèvera pas de façon pacifique.

L'ère de l'après-guerre froide et la mise en place d'un nouvel ordre mondial n'ont pas conduit à la paix dans le monde, mais à davantage d'effusions de sang, d'instabilité et d'insécurité dans de nombreux endroits. Il en est résulté une expansion rapide des opérations de maintien de la paix de l'ONU, qui est allée bien au-delà des capacités de l'Organisation. Celle-ci n'a ni les ressources humaines ni les ressources financières pour être présente partout au niveau où cette présence est si souvent requise.

Il y a cependant toute raison d'être satisfaits des vaillants efforts du Secrétaire général et de son personnel afin d'assurer que les nombreux foyers de guerre civile qui sont devenus une caractéristique de ce que l'on appelle le nouvel ordre international ne s'étendent pas à la terre entière. L'Organisation des Nations Unies a montré que quand elle dispose des moyens, elle peut être à la mesure de ce que l'on attend en matière de rétablissement et de maintien de la paix. Le Cambodge vient juste d'être sauvé de l'autodestruction. Imaginons ce que la Somalie aurait pu devenir si les Etats-Unis et l'Organisation des Nations Unies n'étaient pas intervenus pour garantir la livraison de l'assistance humanitaire massive que la communauté internationale a apportée à ce pays affamé. Même dans les Balkans, notamment dans la République de Bosnie-Herzégovine, où fait rage une guerre civile brutale et insensée qui depuis un an et demi défie toute tentative de solution, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle visant à alléger la crise humanitaire dans des circonstances opérationnelles extrêmement difficiles.

S'agissant de la Somalie, le Botswana est ferme dans son appui pour la mission de miséricorde de l'ONU dans ce pays dévasté. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les attaques continues contre les forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, tout en regrettant la perte de vies innocentes somaliennes. Nous ne pouvons accepter les pertes massives de vies civiles à Mogadishu, tout en ayant bien soin de faire preuve de circonspection lorsqu'il s'agit de blâmer l'une ou l'autre des parties au conflit. L'effort international pour sauver un peuple est gravement menacé. Une attaque contre les forces de maintien de la paix des Nations Unies ne doit jamais être prise à la légère, car elle pourrait avoir de très graves conséquences. Le spectacle horrible du cadavre d'un "Casque bleu" des Nations Unies traîné comme un sac

poubelle dans les rues de Mogadishu mérite tout l'opprobre dont l'humanité civilisée peut accabler un acte si inique et si inhumain. La communauté internationale ne doit pas reculer face aux actes de ceux qui, à Mogadishu, veulent entraver le processus de reconstruction et de redressement en Somalie.

A maints titres, l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) a été une réussite. Le Botswana s'enorgueillit d'avoir apporté une contribution à l'ONUSOM, si modeste soit-elle.

La terrible guerre civile en Bosnie-Herzégovine est une atrocité monumentale dont nous devons tous avoir honte en tant qu'êtres humains. Un monde qui est capable de tolérer des scènes où de jeunes enfants sont déchirés ou mutilés par des éclats d'obus et des balles, victimes innocentes d'une guerre qui n'a de sens que pour ceux qui la livrent, est un monde sans conscience. La communauté internationale doit trouver des moyens plus créatifs de réagir efficacement à ce conflit sanglant.

Pour passer à notre propre continent, au Mozambique, on constate un mouvement encourageant vers la paix et la stabilité. La situation s'est suffisamment stabilisée pour susciter l'espoir que la guerre qui a ravagé ce pays frère va bientôt prendre fin et qu'il pourra bénéficier d'une reprise économique, de la réconciliation nationale et de l'apaisement. Les secours humanitaires parviennent maintenant jusqu'aux affamés. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies, parmi lesquelles se trouve notre propre contingent, s'acheminent progressivement vers le plein déploiement et l'accomplissement de leur mandat. Nous espérons que les nombreuses violations du cessez-le-feu enregistrées jusqu'à présent ne saboteront pas le processus de paix.

En Angola, la survie de l'Etat et de la nation est gravement menacée du fait de la guerre civile insensée qui fait rage depuis le milieu des années 70 et qui s'est détériorée et a pris les dimensions d'une conflagration qu'il n'est plus possible d'arrêter. Tous les efforts du Conseil de sécurité pour trouver une solution durable à la guerre civile ont été annulés à la suite du refus obstiné de M. Savimbi de négocier une fin pacifique au conflit. Malheureusement, face à cette obstination de M. Savimbi, le monde semble incapable de faire quoi que ce soit de plus que lancer simplement un appel à des négociations pacifiques, appel qui est continuellement ignoré.

La communauté internationale doit faire davantage pour sauver l'Angola. Un horrible crime contre l'humanité est perpétré à l'encontre du peuple angolais. Nous prenons note que l'UNITA a annoncé récemment qu'elle était prête à accepter les Accords de Bicesse et les résultats des élections

de 1992. Le Gouvernement a en principe accepté de reprendre les pourparlers de paix. Nous espérons que cette fois, les pourparlers de paix, s'ils ont lieu, déboucheront sur la solution que nous attendons si désespérément.

En Afrique du Sud, les perspectives de changement semblent plus encourageantes que jamais. Les négociations au sujet d'une nouvelle Afrique du Sud ont été tortueuses et laborieuses, mais, par un retournement spectaculaire de fortune, elles ont produit la première évidence tangible d'un véritable changement profond. Les structures législatives qui doivent soutenir la transition vers l'établissement d'un gouvernement démocratique dans la première moitié de l'année prochaine sont en place. Quatre projets de lois - qui concernent notamment la Commission électorale indépendante (IEC), la Commission indépendante des médias (IMC), l'Autorité indépendante de radiodiffusion (IMB) et le Conseil exécutif de transition (TEC) - ont été adoptés par le Conseil de négociation et sont en voie d'être promulgués sous forme de lois, ayant été adoptés par le Parlement sud-africain.

Lorsque le train de mesures législatives intérimaires aura été complété par l'adoption de la constitution intérimaire, des principes constitutionnels et des droits fondamentaux actuellement en négociation, la transition commencera officiellement avec la mise en place du Conseil exécutif de transition. Pour preuve de la grande promesse qu'offre la situation en Afrique du Sud aujourd'hui, je ne puis que citer M. Nelson Mandela, qui, dans son importante intervention du 24 septembre devant le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, a déclaré :

"Le compte à rebours vers la démocratie a commencé. La date de la fin du régime blanc minoritaire a été décidée, acceptée et fixée".

Dans sa déclaration du 29 septembre 1993, le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe a conclu qu'un progrès suffisant a été accompli dans le processus de paix en Afrique du Sud pour justifier la levée des sanctions économiques. L'Afrique a pris là une décision importante dans la ferme certitude et l'espoir ardent que nous approchons véritablement d'un tournant historique dans l'histoire sanglante de l'Afrique australe : la fin tant attendue du long cauchemar de l'apartheid. Cependant, comme M. Mandela et le Secrétaire général du Pan Africanist Congress of Azania, M. Benny Alexander, l'ont reconnu, la liberté n'est pas encore là. Avec l'horrible violence qui fait actuellement rage dans le pays Kwazulu et dans les townships d'East Rand, aux abords mêmes du Centre de commerce mondial à Johannesburg où ont lieu les négociations, le processus ne manque pas d'ennemis ni de détracteurs. Il faut également mentionner le boycottage regrettable du processus de négociation par certaines parties,

dont on ne peut encore mesurer les conséquences. Ainsi, plus que jamais, le peuple d'Afrique du Sud aura besoin - et, certainement, mérite - que nous l'accompagnions avec détermination dans le parcours peut-être le plus difficile encore qui lui reste à accomplir sur la voie d'une nouvelle Afrique du Sud.

Malheureusement, les progrès, s'il y en a eu, ont été très lents dans la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour le Sahara occidental. Nous demandons instamment au Secrétaire général de continuer de n'épargner aucun effort pour que le référendum ait lieu, afin que le peuple du Sahara occidental puisse enfin décider de son avenir.

Le Botswana est encouragé de voir que toutes les parties au conflit libérien sont prêtes à honorer les engagements qu'elles ont pris dans les Accords de Yamoussoukro et autres plans de paix ultérieurs. Nous attendons avec impatience l'application de ces accords dans leur intégralité et dans la paix. Dans son dernier rapport sur la question (S/26422), le Secrétaire général fait remarquer que le succès de la mise en oeuvre de ces accords exige des ressources adéquates. Nous lançons un appel à tous les Etats Membres afin qu'ils se montrent généreux dans leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale mis en place à cette fin.

C'est avec un soupir de soulagement que nous accueillons l'adoption de la résolution 872 (1993) sur le Rwanda. Nous lançons un appel à toutes les parties au conflit au Rwanda afin qu'elles coopèrent pleinement avec la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) afin d'assurer que ce pays frère de l'Afrique de l'Est, ravagé par la guerre, ne connaisse pas à nouveau le genre de carnage qui a souvent menacé son existence même.

Nous nous félicitons du triomphe du processus démocratique dans la nation sud-ouest-asiatique du Cambodge. L'état de la misère et de la mort qui pendant tant d'année a enserré le Cambodge semble maintenant, espérons-le, avoir été desserré à jamais. Nous félicitons l'ONU et les Cambodgiens pour un travail bien fait. Les 89,56 % d'électeurs cambodgiens qui ne se sont laissés intimider ni par la violence ni par les menaces de violence ont parlé haut et clair et ont dit qu'ils voulaient la paix et la réconciliation.

Au Moyen-Orient, la patrie de la Bible et de ses miracles, nous avons récemment été les témoins d'un rapprochement miraculeux entre le peuple juif d'Israël et le peuple palestinien. Les fondements de la paix dans la région ont été jetés et aucun effort ne doit être épargné pour bâtir sur ces fondations. Tout doit être fait pour que le processus de paix qui vient tout juste d'être entamé débouche sur une

paix juste, globale et durable. Etant donné la situation désespérée qui règne dans les territoires occupés, la communauté internationale a le devoir d'appuyer et d'encourager le processus de paix en contribuant généreusement à la reconstruction économique de la région, afin de permettre aux Palestiniens de goûter aux fruits de la paix.

Nous espérons que l'amélioration soudaine des perspectives de paix au Moyen-Orient auront un effet catalyseur et dynamique dans la quête d'une formule fiable pour la réunification de la République insulaire de Chypre. Tant que cette île sera divisée, elle restera une source de conflit et d'instabilité dans la région.

La même chose vaut pour la Corée. Le Botswana espère que la péninsule divisée réalisera bientôt qu'il est devenu de bon ton, dans cette période d'après-guerre froide, d'envisager de régler les anciens problèmes. Le changement - le changement pacifique - par la négociation est un impératif de l'époque.

En Amérique centrale, après de nombreuses années de conflit, El Salvador est enfin en paix. Nous espérons que la capacité et l'efficacité éprouvées des Nations Unies dans le domaine de contrôle et de supervision des élections sauront s'imposer de nouveau lors des élections de mars 1994 dans ce pays.

En Haïti, nous attendons avec impatience la restauration imminente de la présidence du père Aristide. Le succès de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains dans l'élaboration de cet accord mérite d'être salué.

Le Botswana, pays qui respecte les droits de l'homme autant que n'importe quel autre, appuie fermement la création d'un poste de commissaire aux droits de l'homme. Nous n'avons pas d'abus des droits de l'homme à cacher, et nous ne craignons pas la critique - la critique constructive, évidemment - dans le cas où la communauté internationale jugerait certains aspects de notre politique domestique ou de nos pratiques incompatibles avec la jouissance des droits de l'homme par nos citoyens. Il ne s'agit pas là d'une invitation à s'ingérer dans nos affaires intérieures, mais nous avons toujours soutenu qu'aucune nation n'a le droit de violer les droits de l'homme fondamentaux de ses citoyens en invoquant le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte comme argument contre l'intervention de la communauté internationale.

Des rapports récents ont révélé que l'ONU dépense environ trois fois plus pour le maintien de la paix et la consolidation de la paix que pour l'assistance au développement. Or comme chacun doit le savoir, les problèmes de développement constituent la cause profonde

des conflits mondiaux, et pour que l'ONU soit efficace dans le maintien de la paix internationale, elle doit consacrer plus d'énergie et de ressources au service des activités de développement.

La tendance à la baisse des prix des produits de base en Afrique, le fardeau de la dette et la diminution du courant d'assistance sont particulièrement préoccupants. En outre, de nombreux pays africains, y compris le mien, ont dû faire face aux graves conséquences de la sécheresse et de la famine. La guerre civile que connaissent de nombreux pays africains a eu un effet très négatif sur l'activité économique en raison des dommages qu'elle a causés à leur infrastructure.

Pour qu'un processus de développement efficace démarre en Afrique, la communauté internationale doit mettre en place un système d'échange plus ouvert donnant accès aux matières premières produites par l'Afrique et à une compensation adéquate pour ces produits. Or ces dernières années, la part de marché pour les biens produits par l'Afrique a subi une baisse spectaculaire. Le Botswana lance un appel pour que soient conclues rapidement les négociations d'Uruguay sur les échanges multilatéraux, qui, à notre avis, devraient renforcer le potentiel commercial de l'Afrique et permettre un accès sans restriction de nos produits de base aux marchés mondiaux.

Le fardeau de la dette reste un obstacle majeur à la croissance économique et au développement de l'Afrique. De toute évidence, les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour faire face à ce problème complexe. Il est temps que la communauté des donateurs et les institutions financières multilatérales répondent à l'appel de l'Afrique demandant l'allègement ou l'annulation totale du montant de la dette.

Nous vivons une époque exaltante, - exaltante aussi bien positivement que négativement. Nous avons eu la chance de nous éveiller du long cauchemar de la guerre froide et d'assister à l'avènement d'un monde nouveau, bien qu'imparfait. L'émergence d'une nouvelle ère ne s'est jamais faite sans mal ni sans douleur. Le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies s'est multiplié avec l'apparition rapide de nouvelles nations dont les aspirations à l'autodétermination avaient été si longtemps brimées.

Ces événements positifs sont importants non seulement parce qu'ils nous rapprochent de l'universalité, mais aussi parce que les défis lancés à l'Organisation se sont multipliés. Heureusement, notre Organisation des Nations Unies régénérée semble assumer ces responsabilités nouvelles avec beaucoup d'enthousiasme. Le Botswana renouvelle sa foi

dans cette ONU régénérée et dans sa Charte qui a résisté à l'épreuve du temps.

**M. Taveras Guzman** (République dominicaine)  
(interprétation de l'espagnol) :

La délégation de la République dominicaine est très heureuse de présenter ses plus sincères félicitations à M. Samuel Insanally à l'occasion de son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. C'est un homme des Amériques - et qui plus est de la région caraïbe, où sont situés nos deux pays - qui possède tous les talents requis et l'expérience pour mener à bon terme cette session, pendant laquelle nous aurons à faire face aux graves défis lancés à la communauté internationale, et au premier chef la réalisation de la paix et le développement économique et social de nos pays.

Nous rendons également hommage au Président sortant, M. Stoyan Ganey, pour sa conduite avisée des travaux de la précédente session.

Il convient également d'exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son dévouement dans l'accomplissement de la tâche consistant à mettre en oeuvre les buts et principes de la Charte de l'Organisation.

Nous voyons poindre dans notre Amérique un règlement négocié des conflits, et nous sommes heureux qu'en Amérique centrale, et notamment en El Salvador, au Nicaragua et au Guatemala, les différends qui avaient troublé la paix et le développement de nos peuples soient en train d'être réglés à la table des négociations. Dans notre île, "Hispanola", - laquelle à la suite de rivalités impériales et coloniales s'est trouvée divisée entre deux peuples qui, au fil de l'histoire, ont constitué deux Etats indépendants : la République dominicaine, que je représente, et la République d'Haïti -, nous sommes en train de voir de quelle façon, grâce à l'effort personnel consenti par le peuple haïtien et ses dirigeants, et avec le concours international qui s'est traduit efficacement par des négociations entreprises sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains, des événements se produisent qui, nous l'espérons, ramèneront la normalité dans ce pays frère grâce au rétablissement de l'ordre constitutionnel interrompu.

Dans ces circonstances, notre délégation renouvelle son appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte un concours efficace à la stabilité du régime démocratique et à la reconstruction économique d'Haïti, ainsi qu'une aide et une coopération appropriées, dans la paix et le travail. La République dominicaine, dans la mesure de ses moyens, reste prête à continuer de coopérer avec ce peuple frère pour alléger le lourd fardeau de ses problèmes actuels.

A cet égard, nous sommes heureux de dire que le Premier Ministre du Gouvernement haïtien, M. Robert Malval, s'est rendu récemment en visite officielle dans la République dominicaine afin de normaliser complètement les relations entre le peuple haïtien et le peuple dominicain et d'établir toute une gamme de relations entre les deux pays dans leur intérêt mutuel. Je suis heureux de dire que le Premier Ministre d'Haïti a été chaleureusement accueilli par le Président de la République dominicaine, M. Joaquín Balaguer, qui a toujours porté un grand intérêt au règlement du conflit politique dans ce pays frère, et en particulier à l'allègement de sa situation économique grave. A l'issue de cette réunion, les deux chefs d'Etat ont conclu un accord qui a été officialisé par la suite et qui permettra une normalisation rapide et constructive de relations marquées par une coopération réciproque effective entre nos deux Etats.

Il n'y a pas d'instance plus appropriée pour moi que celle-ci pour demander de nouveau, au nom de mon pays et de mon gouvernement, une aide massive des nations les plus développées de la terre en faveur de ce pays affligé et appauvri, notre voisin et notre frère.

Depuis la conquête et la colonisation de l'Amérique, la République dominicaine a été la scène de la défense des droits de l'homme. C'est dans notre île, Hispanola, que pour la première fois une voix forte s'est élevée pour défendre les droits des autochtones de nos terres américaines : la voix du frère Antón de Montesinos lors de son fameux sermon de l'Avent. Fidèle à ce premier appel à la rédemption sur le continent, notre gouvernement s'engage à honorer cette tradition historique qui reste pleinement en vigueur aujourd'hui dans la pratique officielle et privée, et il travaille à la création d'instruments juridiques pour contribuer au maintien de cette tradition, instruments qui pourraient acquérir un caractère international. Notre pays a milité en faveur de l'universalité des droits de l'homme, et il estime que les particularismes, qu'ils soient géographiques, économiques, sociaux, religieux ou culturels, ne doivent jamais servir de prétexte pour méconnaître les droits de l'homme.

La délégation de la République dominicaine estime qu'à cause de l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont le chiffre actuel s'élève à 184 pays, le Conseil de sécurité mérite une représentation plus équitable, conformément aux critères contenus dans le paragraphe 1 de l'Article 23 de la Charte des Nations Unies. La bipolarité disparue, et l'usage et l'abus du droit de veto s'estompant, le Conseil devrait devenir plus représentatif de la nouvelle réalité internationale. Tout cela doit se faire avec la pondération et l'équité voulues, au moyen de larges consultations, de façon à rendre ledit organe plus représentatif sans diminuer ou

diluer son efficacité, mais bien plutôt en renforçant son autorité et sa responsabilité pour répondre efficacement à toute crise pouvant se présenter à la communauté internationale, comme cela s'est produit ces derniers temps.

Dans cette optique, nous pensons qu'il est pratique et valable d'essayer d'obtenir une plus grande flexibilité de cet organe pour le rendre plus réceptif aux aspirations des nations désireuses de devenir Membres de l'ONU et de coopérer avec leurs principes, comme c'est le cas, par exemple, de la République de Chine.

Qu'il me soit permis d'exprimer notre point de vue sur l'évolution de la situation internationale, en particulier en ce qui concerne les conflits qui ont affecté d'une façon ou d'une autre la paix internationale.

Je veux tout d'abord parler de la crise centraméricaine, qui aujourd'hui est heureusement à la veille d'être réglée à la suite de l'évolution positive des Accords de paix en El Salvador, conclus sous les auspices des Nations Unies, et du retour récent de la démocratie au Guatemala, ce qui augure bien d'un processus d'institutionnalisation garant de la paix et du bien-être dans cette région.

De même, nous voulons faire allusion à l'une des causes de conflits les plus complexes et les plus difficiles auxquels la communauté internationale soit confrontée à notre époque : l'apparition de nationalismes enflammés qui ont amené, dans certains cas, des guerres fratricides et l'anéantissement - inspiré par des haines raciales et culturelles - d'importants noyaux de population. Tel est le cas de l'ex-Yougoslavie, où jusqu'à présent, malgré les efforts déployés par l'ONU et les démarches diplomatiques intenses effectuées, des peuples frères qui jusqu'à récemment vivaient sous un même drapeau continuent à s'entre-tuer. Notre gouvernement souhaite qu'une solution rapide intervienne dans le cas de l'ex-Yougoslavie et appuie une fois de plus toutes les mesures prises par le Conseil de sécurité, en particulier la création d'un tribunal pénal international pour juger les crimes contre l'humanité commis dans ces zones de conflit.

Nous tenons à relever tout particulièrement ici un fait positif, celui qui peut-être représente le plus grand espoir de paix en ce moment : l'accord transitoire conclu entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le Gouvernement israélien. Le conflit du Moyen-Orient, qui dure depuis si longtemps, entretenait une tension dangereuse qui tenait le monde entier en haleine et était considéré comme le foyer potentiel d'une conflagration éventuelle aux répercussions imprévisibles.

En raison des événements auxquels je viens de faire allusion en ce qui concerne l'accord conclu entre les

Palestiniens et l'Etat d'Israël, il me semble que les questions qui figurent depuis si longtemps à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur ce conflit devraient être différées ou supprimées.

Dans cet échange réciproque de rameaux d'olivier en faveur de la paix on peut distinguer des promesses d'harmonie entre des peuples qui, dans cette zone, coexistaient difficilement.

Il convient de reconnaître les résultats obtenus par les efforts persévérants de la diplomatie américaine, qui a su choisir le bon moment et évaluer efficacement la situation tumultueuse qui contrariait les efforts des peuples arabe et juif pour exploiter les possibilités qui pouvaient s'offrir. A notre avis, cet accord signé à la Maison Blanche à Washington a permis notamment de montrer sans équivoque et de façon flagrante à l'opinion internationale la sincérité de parties qui étaient convaincues de la transcendance des engagements qu'elles avaient contractés.

Il faut continuer de nous consacrer à l'importante question de l'environnement. Après les crises économiques et les déséquilibres entre le Nord et le Sud, c'est la crise de l'environnement qui pose le plus grand défi à l'humanité. La destruction progressive des écosystèmes naturels et la détérioration croissante de la qualité de vie des êtres humains sont liées indissolublement à la réalité quotidienne que vivent les peuples du monde. Il faut donc parvenir à modifier le cours des événements grâce à la volonté politique des gouvernements et à l'utilisation de tous les moyens dont peut disposer la société civile organisée pour réussir à relever ce grand défi, qui concerne aujourd'hui chacun, qui concerne l'humanité tout entière.

Dans ce contexte, la République dominicaine appuie les grandes lignes du Plan d'action pour l'environnement qui a été approuvé en 1992 à la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, en tant qu'instrument utile de programmation politique et de coopération régionale pour la protection de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Il est indéniable que la fin du XXe siècle a vu des changements importants dans le domaine de la politique mondiale, allant de la fin de la guerre froide à la démocratisation des pays de l'Europe de l'Est. Néanmoins, malgré le dégel idéologique, le trafic des armes continue d'avoir cours et les arsenaux nucléaires continuent d'exister, ce qui reste une grave menace à la paix.

Une fois de plus, j'évoquerai la situation dans la péninsule coréenne et la situation particulière de la Corée du Nord, qui persiste, dans sa recherche nucléaire, consacrant des sommes importantes à cette aventure. Nous invitons le

Gouvernement de la Corée du Nord à participer aux accords universels sur la réglementation des armes nucléaires et à coopérer franchement et effectivement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour lui permettre de s'acquitter de la tâche importante qu'est la réglementation et la surveillance de ses installations nucléaires. S'il consent à le faire, ce sera une preuve de son nationalisme et de son souci pour l'avenir de son peuple comme de toute l'humanité.

Nous appuyons les mesures des Nations Unies en vue de mettre un terme au trafic des armements, ainsi que d'assurer la transparence dans les dépenses militaires, ce afin d'améliorer la capacité de prévoir les activités militaires, et de renforcer ainsi la paix et la sécurité internationales aux niveaux régional et international.

Je vais maintenant aborder deux sujets importants qui restent inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée.

En premier lieu, je veux attirer l'attention de toute la communauté internationale ici représentée sur l'évolution satisfaisante qu'a reflétée la question du trafic des stupéfiants à la suite des nombreuses mesures qui ont été adoptées pour combattre et éliminer ce qui, pendant longtemps, a été un des fléaux les plus néfastes de l'humanité. Néanmoins, il faut continuer de redoubler d'efforts afin que les mesures prises le soient tant sur le plan national que sur le plan international et découlent des politiques coordonnées de toutes les nations ici présentes. Pour appuyer cet effort, la République dominicaine vient d'adhérer à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et au Protocole de 1972 de modification de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, mettant à jour la législation internationale pour pouvoir coopérer plus efficacement avec les autres Etats et organismes.

L'autre aspect que j'évoquerai, c'est celui de la crise économique qui touche la plupart des pays du monde. Il est incontestable que la réalité internationale actuelle, caractérisée par le phénomène de mondialisation de l'économie et l'intégration des blocs régionaux, évolue avec une telle rapidité que les pays comme le nôtre ne pourront remettre à plus tard le processus de négociations visant à définir leur participation aux accords multilatéraux de libre-échange, aux unions douanières ou aux marchés régionaux.

A cet égard, le Gouvernement de la République dominicaine oriente ses activités internationales vers des programmes économiques de pays et d'organismes régionaux qui contribuent à notre développement et tire parti des sources de coopération technique et financière.

Notre gouvernement a mis en oeuvre une politique intérieure propre à garantir que le commerce et l'investissement sont des instruments mieux adaptés au renforcement des relations bilatérales, nourries surtout par l'octroi unilatéral de bénéfices commerciaux au titre de l'Initiative du bassin des Caraïbes et l'ouverture de notre marché au titre de l'Initiative des Amériques.

Dans ce nouvel ordre international, l'un des grands défis auxquels la République dominicaine doit faire face est l'Accord de libre-échange d'Amérique du Nord (NAFTA) et ses répercussions éventuelles, dont le fait que cet accord devrait avoir pour conséquence théorique une libéralisation complète du commerce de l'hémisphère.

Il convient aussi de rappeler que la République dominicaine appuie résolument l'idée de convoquer un sommet mondial pour le développement social, afin d'examiner les questions relatives à la situation sociale dans le monde, et plus particulièrement la situation des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et de la famille. A ce sommet devront être adoptées des politiques communes pouvant permettre de défendre et de protéger de façon collective ces importants secteurs de la population mondiale. Nous espérons que nombre de nos pays prendront des mesures pour étendre la couverture et la protection à ces secteurs de la population, notamment aux enfants et aux personnes âgées.

Nous voudrions signaler aux membres une question qui préoccupe vivement mon gouvernement et mon pays, et dont les répercussions graves et complexes seront portées à l'attention des instances appropriées au cours de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Il s'agit de la proposition du Secrétaire général de fusionner l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. C'est en novembre que l'Assemblée générale devrait théoriquement examiner cette question. Mon gouvernement accorde une très grande importance à cette décision et il demande à cette instance mondiale de lui accorder toute l'attention voulue, et de ne pas agir à la hâte pour ne pas risquer de commettre une grave injustice.

L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a été créé lors de la première Conférence mondiale sur la femme, qui a eu lieu à Mexico en 1975. Il procède d'une série de résolutions, au nombre desquelles il convient de rappeler la résolution 1979/11 du Conseil économique et social en date du 9 mai 1979. Cette résolution stipulait clairement que le siège permanent de l'Institut serait dans mon pays, la République dominicaine, un pays en développement. Mon gouvernement a même fait don aux Nations Unies du bâtiment qui abrite le siège. Qui

plus est, il a dû investir massivement pour transformer le bâtiment afin qu'il réponde aux spécifications de l'Organisation.

Nous demandons au Secrétaire général de ne rien entreprendre concernant le fusionnement des deux entités tant que l'Assemblée générale n'aura pas examiné sa proposition et formulé des conclusions à cet égard.

Il semble qu'on veuille ignorer, unilatéralement, l'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le gouvernement hôte, qui est le cadre juridique dans lequel fonctionne l'Institut. Mon gouvernement juge que cette façon de procéder est grave - très grave même - et il se réserve le droit de recourir à tous les moyens juridiques appropriés pour faire valoir ses droits légitimes.

Pour finir, la délégation à la tête de laquelle je me trouve voudrait en appeler à la conscience de toutes les nations et de tous les dirigeants qui portent sur leurs épaules la responsabilité du destin de leur pays et du monde pour que la paix, le bon sens et le respect mutuel l'emportent sur la violence et pour que la coopération et la solidarité entre les peuples deviennent une réalité, car c'est là l'objectif ultime de l'Organisation.

**M. Arsala** (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter l'Ambassadeur Insanally de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je suis certain que, sous sa direction éclairée et dynamique et avec l'aide de ce diplomate chevronné qu'est le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, les débats de l'Assemblée donneront des résultats fructueux et positifs qui permettront de relever certains des grands défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté et de jeter les bases de relations internationales stables dans un avenir proche.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude à M. Stoyan Ganey, Président de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, pour la maestria avec laquelle il a dirigé les travaux de cette session de l'Assemblée.

Je tiens également à profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats Membres qui se sont joints à notre organisation. Je suis certain que leur participation à la présente session contribuera sensiblement au renforcement de la paix et de la coopération internationales.

Le monde a été témoin de changements phénoménaux au cours des deux ou trois dernières années. De l'effondrement du communisme soviétique ont émergé de nombreux Etats indépendants, et plusieurs pays dont les

citoyens ont vécu contre leur gré derrière le rideau de fer pendant près d'un demi-siècle ont rejoint le monde libre. Le monde bipolaire a disparu et la guerre froide est pratiquement terminée. Ces grands changements sont l'occasion de diminuer les tensions internationales, de parvenir à une parité véritable entre les nations, de mettre fin aux investissements inutiles dans des armes destructrices et dévastatrices et d'employer nos ressources à des fins plus productives pour tous nos citoyens.

D'autre part, nous constatons également que ces changements dans le monde ont créé des incertitudes considérables et, dans de nombreux cas, ont donné lieu à des conflits régionaux, locaux, ethniques et religieux extrêmement tragiques qui, s'ils ne sont pas abordés par la communauté internationale, mettront en danger la paix mondiale. Ces conflits, alliés aux problèmes persistants que représentent la pauvreté, le fossé grandissant entre les riches et les pauvres et le fléau de l'usage et du trafic des drogues pourraient nous priver des avantages que nous espérons tous tirer des récents changements. Possédons-nous la vision, la créativité et la détermination nécessaires pour faire en sorte que le monde tire un avantage positif des nouvelles réalités et que tous les pays et tous les peuples en bénéficient? Ou resterons-nous myopes, dogmatiquement aveugles et égocentriques et risquerons-nous de laisser échapper cette magnifique occasion?

Notre choix collectif a un intérêt spécial pour le peuple afghan. Nous désirons nous assurer que notre choix est le bon et que tous les pays, y compris l'Afghanistan, participeront pleinement aux bénéfices qui devraient résulter de ces nouvelles réalités. Notre intérêt spécial se fonde sur le fait que nous sommes convaincus que les changements qui se sont produits dans le monde sont, en partie, le résultat d'énormes sacrifices consentis par notre nation pendant les 14 années de lutte contre l'occupation soviétique et la règle communiste.

Dans ce contexte, j'aimerais dire quelques mots concernant certains des problèmes auxquels fait face la communauté mondiale aujourd'hui, problèmes qui doivent être abordés à cette assemblée. Je parlerai ensuite de la situation en Afghanistan et j'exposerai ce que nous attendons de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté mondiale.

Un des problèmes auxquels nous devons faire face est celui de la Bosnie-Herzégovine. La situation du pays est des plus tragiques et constituera un critère pour déterminer si nous, membres de la communauté internationale, avons le sens de la justice et pouvons trouver la résolution nécessaire pour mettre fin à cette tragédie de façon satisfaisante et juste. L'occupation qui se poursuit des territoires bosniaques musulmans par les Serbes, appuyés par la puissance

armée de la Serbie, l'intransigeance des Serbes quant aux résolutions du Conseil de sécurité et les atrocités innommables dont a été victime la population musulmane innocente de Bosnie représentent un affront non seulement fait à notre organisation mais aussi à l'humanité. La délégation de l'Etat islamique d'Afghanistan estime que l'agression ne doit pas être récompensée et qu'il faut remédier à tout gain territorial obtenu par la force. Une échéance ferme devrait être fixée pour que les Serbes acceptent les dispositions de la Conférence de Londres et se retirent des territoires saisis. Sinon, l'actuel embargo sur les armes contre la Bosnie devra être levé et l'adoption d'autres mesures urgentes et efficaces, y compris le recours à la force, devra être envisagée par l'ONU et la communauté internationale pour mettre fin à la tragédie bosniaque et repousser l'agression serbe.

Le peuple palestinien a longtemps souffert. L'Etat islamique d'Afghanistan souhaiterait que la paix s'instaure finalement dans cette région afin que les peuples qui y vivent puissent atteindre leur objectifs nationaux et satisfaire leur droit à l'autodétermination. Nous croyons que la déclaration de principes sur l'autodétermination palestinienne, signée à Washington le 13 septembre 1993, servira de fondement à une solution à long terme au problème de la Palestine; cependant, elle ne permettra d'assurer la paix et la stabilité que si elle est suivie de négociations intensives devant conduire, d'abord, au retrait des forces israéliennes des territoires occupés, deuxièmement, à la création d'un Etat palestinien indépendant incluant la ville sainte de Jérusalem, une des trois villes les plus saintes du monde islamique, troisièmement, au retour des réfugiés palestiniens, et quatrièmement, au règlement du problème des colonies israéliennes à la satisfaction du nouvel Etat palestinien.

Le Cachemire est un autre cas tragique qui mérite d'être examiné d'urgence. En plus de causer de grandes souffrances au peuple du Cachemire, le différend est devenu une source de friction entre deux importants Etats voisins en Asie du Sud et a empêché la pleine réalisation des potentiels économique et commercial, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région. L'Etat islamique d'Afghanistan prie donc instamment ces deux Etats de régler ce différend par des négociations menées sous les auspices de l'ONU ou par tout autre arrangement qui serait acceptable aux deux parties, compte tenu des désirs et des aspirations du peuple du Cachemire.

Dans le cas de la Somalie, l'Etat islamique d'Afghanistan souffre du chaos que provoquent les troubles civils toujours croissants. Nous appuyons les efforts de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et nous espérons que la participation internationale pourra mettre fin sans danger aux troubles que connaît la Somalie

et favoriser la mise en place d'un gouvernement viable capable de protéger les intérêts et les droits du peuple somali. Nous croyons que toutes les voies pacifiques pouvant contribuer à résoudre ce problème devraient être explorées.

L'Etat islamique d'Afghanistan appuie tous les efforts internationaux qui sont faits sur une base équitable pour empêcher la prolifération des armes nucléaires. Cependant, étant donné que la plupart des tragédies dans le monde sont causées par une augmentation massive de la disponibilité des armes classiques, ma délégation se féliciterait de l'addition d'une résolution sur le contrôle de la production et de la vente de ces armes, qu'elle appuierait. La résolution devrait aussi prévoir des programmes efficaces de collecte d'armes dans les pays qui en sont saturés, armes qui sont à l'origine de l'instabilité tant interne que régionale.

J'aimerais maintenant attirer l'attention de l'Assemblée sur mon propre pays, l'Afghanistan. Comme vous le savez tous, l'Afghanistan a énormément souffert au cours des 15 dernières années. Je ne parlerai pas en détail de la destruction qui a eu lieu, mais j'aimerais souligner, très brièvement, quelques points.

Le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a résumé avec justesse la tragédie dont l'Afghanistan a été victime :

"Peu de pays, dans l'histoire, ont souffert autant que l'Afghanistan au cours des quatorze dernières années. Outre la destruction matérielle, qui a souvent atteint des proportions cataclysmiques, la guerre a fait plus d'un million de victimes, plus de deux millions de handicapés, près de six millions de réfugiés dans les pays voisins et deux millions de personnes déplacées à l'intérieur même du pays."

La quasi-totalité des moyens de transport, des communications et de la production électrique de l'Afghanistan a été détruite ou gravement endommagée. Le système agricole est totalement bouleversé, avec la destruction des systèmes d'irrigation, la perte d'une grande partie du bétail et la disparition complète des services de crédit et d'incitation à l'agriculture. La présence de millions de mines à travers tout le pays rend impossible toute reprise du secteur agricole. Les forêts ont été rasées et l'environnement détérioré. La fourniture de soins de santé, de médicaments, de vaccins et autres soins est entravée par la destruction de tant d'hôpitaux et de cliniques. Les problèmes psychologiques résultant de nombreuses années de guerre et de bombardements ne sont pas traités. De plus, les milliers de personnes amputées ont besoin de prothèses. Des milliers d'écoles ont été détruites, et nombre de nos instituteurs et professeurs ont été tués ou se sont exilés.

Ainsi, l'analphabétisme touche la quasi-totalité de la population. Toute une génération d'Afghans n'a jamais connu une vie normale ni reçu la moindre éducation.

Les deux autres problèmes urgents que nous rencontrons sont liés à la pénurie d'emplois et de possibilités économiques en Afghanistan : le problème de la détention par des particuliers d'un grand nombre d'armes et celui des drogues illicites. Je reviendrai sur ces problèmes un peu plus tard.

Je voudrais prendre le cas d'une personne, Abdul Rahim. Cet homme a fui au Pakistan, il y a neuf ans, pour échapper à la guerre en Afghanistan. Il était jeune marié et père d'un bébé, et pendant les années passées au Pakistan deux autres enfants sont nés. Deux de ses frères ont trouvé la mort dans des combats, et le troisième est mort de maladie faute d'avoir reçu les soins nécessaires en raison d'infrastructures médicales déficientes. Il a la responsabilité de ses belles-soeurs veuves et de leurs cinq enfants. Ainsi, lorsqu'il est retourné dans son village en Afghanistan, il s'est trouvé à la tête d'une famille de 12 personnes. Il a constaté que ses parents, qui avaient refusé de quitter leur pays, n'étaient plus là. Il lui faudra beaucoup de temps avant qu'il ait connaissance de leur sort. Sa maison n'est plus qu'un amas de décombres comme, évidemment, celle de ses voisins. Les magasins du village ont disparu. La route autrefois pavée qui allait presque jusqu'au village n'est plus qu'un chemin fait de poussière et de cailloux. Il n'y a plus ni eau ni électricité. Pis encore, il n'y a plus d'arbres ni de ressources en bois, et l'hiver se fait chaque jour plus rude. Dans ses champs autrefois productifs ne gisent désormais que les carcasses calcinées de chars et un amoncellement de pièces métalliques. Son cousin évoque avec crainte des champs de mines, dont l'une a tué un voisin la veille de son retour. Sa famille s'inquiète du manque de farine, de thé et de sucre. Cet homme n'est qu'un exemple parmi d'autres; ils sont des millions comme lui en Afghanistan.

L'un des héritages les plus dévastateurs transmis à l'Afghanistan par l'occupation soviétique, le régime communiste et la guerre prolongée est la destruction totale de l'administration civile et militaire et le quasi-effondrement de nos institutions économiques et financières. Ces dernières années, le Gouvernement a pris des mesures importantes pour remédier à la situation. Ainsi, on s'est employé à rétablir l'autorité centrale et à relancer les institutions économiques et financières publiques et privées. Néanmoins, un travail considérable et beaucoup d'aide seront nécessaires avant que nous commencions à surmonter ces difficultés.

En outre, face à cette destruction, nous avons besoin d'un ambitieux programme de reconstruction que nous ne sommes pas en mesure d'entreprendre sans l'assistance de la

communauté internationale. L'Assemblée générale a adopté l'année dernière une résolution dans laquelle elle appelait à une aide pour la reconstruction de l'Afghanistan. Rien de marquant ne s'est depuis lors produit. Un projet de résolution du même genre sera présenté à l'Assemblée cette année, et nous espérons qu'il sera appuyé et que beaucoup aideront à sa mise en oeuvre.

Lorsque nous évoquons la question de l'aide à la reconstruction et de la revitalisation de l'économie, on nous répond gentiment qu'une fois la sécurité rétablie, l'Afghanistan sera aidé. Tout en reconnaissant l'importance que revêt la sécurité pour la mise en oeuvre d'un programme complet de reconstruction, j'aimerais signaler que de vastes parties de l'Afghanistan connaissent un degré raisonnable de paix et de sécurité. La reconstruction est possible dans ces zones et, si elle était mise en oeuvre, elle servirait de catalyseur pour relancer l'économie du pays. Quelques régions seulement connaissent des tensions et des heurts sporadiques. Il convient donc de bien comprendre qu'il ne sera pas possible que le pays jouisse d'une paix et d'une sécurité totales si nous ne sommes pas en mesure d'engager un processus de reconstruction et d'offrir à la population des perspectives économiques attrayantes, l'incitant ainsi à déposer les armes. Nous devons rompre le cercle vicieux de la sécurité, d'abord, et de la reconstruction ou de la reprise économique, ensuite, si nous voulons faire des progrès.

L'autre dimension de la sécurité est évidemment politique. Pour faire en sorte que la nation tout entière participe au choix de la future structure politique du pays, nous prévoyons que des élections seront organisées en 1994. Aussi avons-nous demandé à l'Organisation des Nations Unies d'organiser et de superviser le processus électoral.

J'aimerais maintenant revenir sur deux ou trois autres points auxquels j'ai fait précédemment allusion.

Une question qui mérite d'être abordée ici et dont les incidences sont aussi bien régionales qu'internationales est celle des stupéfiants. A l'heure actuelle, la culture illicite, la production, le stockage, la contrebande et le trafic de stupéfiants représentent sans nul doute un grave problème auquel est confrontée l'humanité. Malheureusement, l'un des héritages de la longue guerre a été la transformation de certaines parties de notre pays en zones d'étape pour des activités illicites de drogues. Ce phénomène, qui est le résultat de l'absence d'autres options économiques, nous préoccupe vivement. La République islamique d'Afghanistan, malgré ses maigres ressources, a pris d'importantes mesures pour lutter contre les drogues illicites. Nous ne ménagerons aucun effort pour combattre ces activités illégales. Toutefois, il convient de ne pas oublier que l'Afghanistan, du fait de ses moyens extrêmement

limités et de ses immenses besoins économiques et financiers, n'est pas en mesure de s'acquitter seul de cette tâche. L'Afghanistan a besoin de bénéficier d'urgence de l'appui de la communauté internationale pour intensifier la lutte contre la culture et le trafic des drogues.

Un autre domaine qui exige une coopération est celui des mines. L'an dernier, le Secrétaire général appelait l'attention dans son rapport sur le fait que plus de 10 millions de mines se trouvent en Afghanistan. Il convient aussi de souligner qu'en moyenne, 300 personnes sont chaque mois victimes de ces mines. Le secteur agricole, base traditionnelle de l'économie afghane, ne pourra repartir tant que les mines n'auront pas été éliminées. Nous sommes bien entendu reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies de ses programmes passés et actuels de déminage ainsi qu'aux experts venus d'autres pays. Cependant, il est urgent que les pays intéressés fournissent une aide accrue tant en ce qui concerne les opérations de déminage proprement dites que la formation de citoyens afghans pour leur permettre d'achever au plus vite cette tâche. A cet égard, la délégation de l'Etat islamique d'Afghanistan appuie de tout coeur le nouveau point, présenté par la Communauté européenne et inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, relatif aux programmes de déminage en faveur des pays dévastés par la guerre.

Nous, les Afghans, voulons reconstruire notre pays et panser les plaies de la guerre qui nous a été imposée. Nous avons hâte de mener une existence normale dans laquelle tous nos concitoyens participeront pleinement à la vie politique, économique et sociale du pays, sans préjugés ou discrimination fondés sur l'appartenance ethnique ou religieuse, la langue ou le sexe. Nous estimons qu'il est particulièrement important que les Afghanes jouent un rôle efficace et positif dans le processus de reconstruction de l'Afghanistan. Nous voulons élever le niveau de vie de notre peuple. Nous voulons vivre en paix avec tous nos voisins et coopérer pleinement avec eux afin de pouvoir utiliser les vastes ressources de notre région pour en faire bénéficier au maximum tous nos peuples. En fait, nous voulons servir de voie commerciale et de transit dans notre région. A cette fin, l'Etat islamique d'Afghanistan a l'intention d'élaborer une stratégie de reconstruction et de développement qui tienne compte non seulement des besoins propres de l'Afghanistan, mais aussi des besoins de la région.

Nous sommes évidemment affligés par les récents bouleversements survenus au Tadjikistan. Nous avons déployé tous les efforts possibles pour veiller à ce que diminue la tension le long de la frontière tadjiko-afghane. Dans ce but, les deux pays ont procédé à des visites officielles mutuelles au plus haut niveau. Ces visites ont suscité une compréhension mutuelle au sujet d'importantes

questions. Des communiqués appropriés à ce sujet ont été publiés à Kaboul et Douchanbé. Nous accueillons favorablement la décision des autorités tadjikes de régler leurs problèmes politiques intérieurs au moyen de négociations, afin que les réfugiés tadjiks se trouvant maintenant en Afghanistan puissent retourner volontairement au Tadjikistan avec confiance, dans la sécurité et avec honneur, conformément aux normes internationales. A cette fin, nous entendons parvenir à un accord trilatéral entre l'Afghanistan, le Tadjikistan et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

L'Etat islamique d'Afghanistan a pris une position ferme d'appui aux droits de l'homme. Cela traduit non seulement un engagement international, mais aussi une conviction religieuse. Le fait qu'après l'effondrement du régime communiste en Afghanistan et la prise du pouvoir par les moudjahidin aucune politique de revanche contre les membres de l'ancien régime n'ait été mise en oeuvre est une bonne indication de cet engagement. Il est toutefois exact que, en raison de la quantité massive d'armes se retrouvant entre des mains privées dans notre pays, certains cas isolés de violations des droits de l'homme se sont produits et que des escarmouches entre différents groupes armés ont malheureusement entraîné la perte de vies innocentes. C'est pourquoi l'Etat islamique d'Afghanistan prend des mesures pour récupérer les armes lourdes encore aux mains de divers groupes armés. Nous espérons sincèrement que ces efforts porteront leurs fruits dans un avenir assez rapproché.

Je tiens également à affirmer clairement que, ayant été victime du terrorisme elle-même, la nation afghane s'oppose au terrorisme sous toutes ses formes. Jamais nous ne tolérerons le terrorisme ni ne permettrons que le territoire afghan soit utilisé à des fins terroristes. Le terrorisme et le meurtre de personnes innocentes est absolument contraire à nos croyances religieuses et à nos traditions. Dieu Tout-Puissant condamne le meurtre de personnes innocentes et affirme que quiconque tue une personne innocente sera

"regardé comme le meurtrier du genre humain". (*Le Coran, sourate V, verset 35*)

Le monde a également été témoin du fait que, tout au long de la guerre inégale contre l'ancienne Union soviétique, les Afghans n'ont jamais commis d'acte de terrorisme contre des biens ou des citoyens soviétiques.

J'aimerais terminer ma déclaration en affirmant que la communauté internationale tirera le maximum de bénéfiques changements qui se sont produits dans le monde si nous assumons la responsabilité et prenons l'engagement d'oeuvrer collectivement pour l'amélioration des conditions de vie de tous les peuples, chaque pays conservant sa pleine indépendance et disposant de droits et de privilèges égaux en

tant que nation distincte. Tous les pays représentés au sein de cette organisation doivent envisager non seulement la prévention des conflits, mais aussi la mobilisation des énergies pour l'amélioration de la vie économique, sociale et politique de tous les pays et de tous les citoyens afin que tous vivent libres et en sécurité. C'est grâce à une telle vision, à un tel engagement et à un tel sens du partage que nous serons en mesure d'atteindre les objectifs ayant présidé à la création de cette organisation. Pour atteindre ces objectifs, nous devons veiller à ce que les nouvelles possibilités se présentant dans le monde ne soient pas perdues et que le sacrifice de millions de personnes qui ont donné leur vie pour la liberté et la dignité ainsi que les souffrances muettes subies par ceux qui ont désespéré pendant des années de pauvreté et d'oppression n'aient pas été vains.

Pour ma part, j'aimerais assurer cette organisation et la communauté internationale que l'Afghanistan sera un partenaire coopératif à part entière dans tous les efforts collectifs constructifs visant à garantir la paix, la stabilité, la liberté, la justice et le progrès internationaux.

Que Dieu vous bénisse et nous aide tous dans nos efforts.

*La séance est levée à 13 h 30.*

---